

LE DEVOIR

Vol. LXXXVIII - N° 189

MONTRÉAL, LE JEUDI 21 AOÛT 1997

88 c + TPS + TVQ / TORONTO 1 \$

PERSPECTIVES

La SQ armée de diplômés?

Brasse-camarade en vue chez les responsables de l'ordre public. Un plan d'action ambitieux déposé par le directeur intérimaire de la Sûreté du Québec place la formation des policiers en position de choix pour améliorer l'assaut contre la criminalité. Mais placer les patrouilleurs sur le chemin des écoliers et s'en remettre au tableau noir, à la craie et au mortier permettra-t-il vraiment d'éliminer tous les maux? Pas certain. (Lire aussi l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 6.)

maginons-les un instant, troquant, l'espace de la collation des diplômes, la traditionnelle casquette de travail pour un mortier sombre, aboutissement de nombreuses heures d'étude acharnée et preuve ultime de l'obtention du grade. Voilà sans doute l'image qui surgit lorsqu'on apprend que d'ici deux ans, la Sûreté du Québec espère multiplier par dix les 3 % de ses officiers et sous-officiers qui peuvent déjà accrocher dans leur bureau, bien en vue, un diplôme universitaire.

Le défi est de taille, la métamorphose suggérée quasi «révolutionnaire», comme le soutient lui-même Guy Coulombe, directeur intérimaire de la SQ et auteur de la réforme. Il possède lui-même un double de grades — économie et sociologie — et ce n'est pas la première fois qu'il joue ainsi au sauveur. Civil ayant atterri dans une mer d'uniformes, il est ici chargé de sauver la SQ à un moment où on la montre à nouveau du doigt, l'affaire Matticks étant toujours débattue à la commission Poiras. Ce n'est certes pas demain la veille que l'on verra tous les policiers brandir un diplôme, admet-il, mais tôt ou tard, la société complexe dans laquelle nous évoluons rendra nécessaire la formation universitaire.



Marie-Andrée Chouinard

De quoi a-t-on besoin aujourd'hui pour devenir policier? Il faut d'abord passer par l'un des dix institutions collégiales qui offrent des cours de techniques policières, puis réussir avec succès un stage de 13 semaines à l'Institut de police du Québec pour pouvoir, grâce à ce mariage de théorie et de pratique, être embauché au sein d'un corps policier.

Insister comme le fait la SQ sur la formation des policiers ne présente rien de vraiment nouveau. À travers tout le Canada et depuis des dizaines d'années, les rapports étudiant les dessous de la police n'ont pas manqué de placer au haut de la liste de leurs recommandations le recours à une hausse des connaissances. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les policiers eux-mêmes insistent sur la nécessité de chauffer les bancs d'école pour retoucher la théorie autrefois apprise et l'actualiser avec la dose quotidienne de pratique.

Non seulement M. Coulombe fait-il de l'encadrement et de la formation des forces policières un chapitre entier de son plan d'action, mais le ministre de la Sécurité publique Robert Perreault en a fait une condition essentielle à une charge plus efficace contre le crime. En décembre prochain, c'est Claude Corbo qui remettra cette fois un rapport — un autre! — au ministre. L'objet de son mandat? Réviser la formation et le perfectionnement chez les policiers du Québec tout entier.

Paru en novembre, le rapport Bellemarre sur les pratiques policières en matière d'enquêtes criminelles suggérait lui aussi que la solution aux problèmes devait passer par la voie de la formation. Questionné hier encore à ce sujet, Jacques Bellemarre répétait qu'on a «moins de chances de se tromper avec un policier scolaire qu'avec un qui n'est l'est pas».

Mais le fait d'avoir en poche quelques dizaines de crédits universitaires permettra-t-il vraiment d'éliminer, ou de réduire considérablement du moins, les ratés que l'on sait? «Non. Les problèmes que connaît la police sont beaucoup trop diversifiés pour que la seule formation universitaire soit la solution à tous les maux», explique Jean-Paul Brodeur, criminologue à l'Université de Montréal. Inutile alors? Nenni. «Le problème n'est pas de leur donner ou non de la formation, parce que des connaissances acquises ne nuiront jamais. Mais de croire, par exemple, qu'un baccalauréat en droit leur inculquera automatiquement le respect des lois? Voilà l'erreur».

Pendant que les instances suprêmes préparent la rentrée scolaire des policiers, que disent les principaux intéressés? Fort satisfait du rapport présenté conjointement mardi par le ministre de la Sécurité publique et le directeur de la SQ, le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec appose toutefois un bémol à l'ambitieux projet de formation. «N'allons surtout pas croire que, parce qu'il est avocat ou sociologue, un policier aura tout du bon policier», soutient Tony Cannavino. Et cessons de penser que, parce que les policiers eux-mêmes admettent que la formation continue et le perfectionnement sont nécessaires, qu'ils sont tous des illettrés pour autant!

En attendant les résultats de cette réforme, l'on s'affaire à retoucher les programmes de formation actuels: les institutions collégiales essaient cette année un tout nouveau programme et l'Institut de police tente depuis peu une nouvelle formule, axée davantage sur les mises en situation. Dans les coulisses, on parle même d'un baccalauréat en police et sécurité... Policiers, à vos diplômes!

LES ACTUALITÉS

Site «anti-Québec»: Bégin veut pousser l'affaire devant les tribunaux, page A 2



La programmation de Télé-Québec: cap sur la culture, page B 8

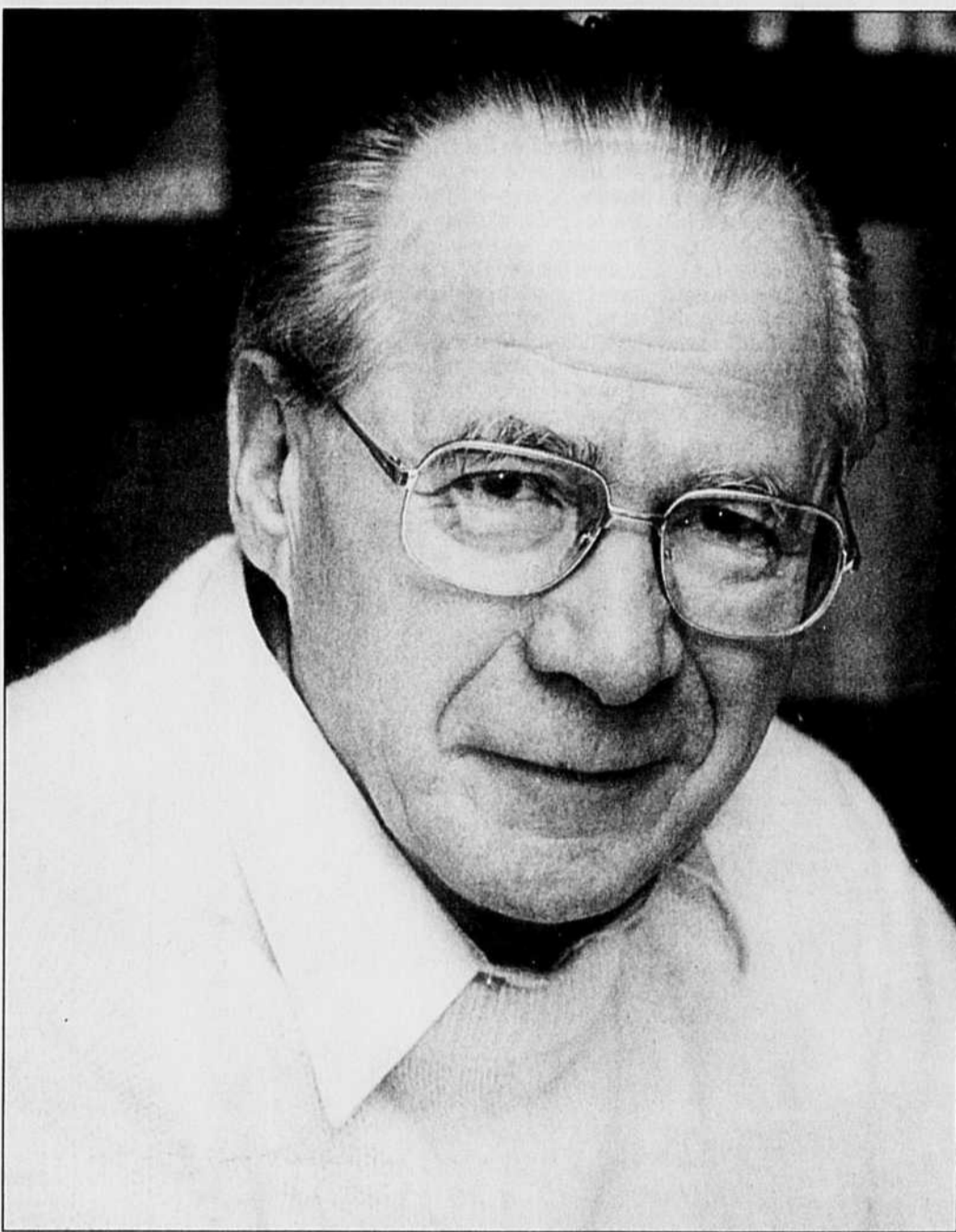
CULTURE



ÉCONOMIE

Mise à pied temporaire de 1200 employés chez Bombardier, page B 2

Léon Dion, 1922-1997



LOUISE LEBLANC

En août 1992, au lendemain de la conclusion de l'entente de Charlottetown, Léon Dion confiait au Devoir: «Comme je l'ai toujours maintenu par le passé et comme je le maintiens encore aujourd'hui, je suis un fédéraliste qui prône un renouvellement de fond de la Constitution canadienne. Or je ne crois pas que nous l'ayons obtenu. Mais je ne deviens pas indépendantiste pour autant. Disons que je suis dans l'abîme».

Le «fédéraliste fatigué» n'est plus

Intellectuel de renom, observateur studieux et indépendant de la vie sociale québécoise et canadienne pendant près de quarante ans, le professeur Léon Dion, politologue, s'est éteint hier à l'âge de 75 ans. Ainsi prend fin un cheminement qui a le plus souvent épousé celui du Québec même, complexe, nuancé à l'extrême, au fond irrésolu.

JEAN DION
LE DEVOIR

Plusieurs, y compris lui-même, ont dit de lui qu'il était un fédéraliste fatigué, fatigué de cette sempiternelle et vaine quête d'une nouvelle place pour le Québec au sein du Canada. Léon Dion ne rejetait pas non plus l'appellation de fédéraliste critique. Soucieux de la défense des intérêts du Québec, adversaire de l'immobilisme, mais jamais fatigué au point de donner son entière caution à la thèse souverainiste.

Sauf peut-être de guerre lasse, comme il l'a fait ces dernières années, illustrant toute l'ampleur de son déclin intérieur. Lors d'une entrevue accordée en mars 1991, il déclarait à un journaliste qui lui demandait de quel côté de la clôture constitutionnelle il logeait: «C'est vrai, je suis parfois un peu mêlé. Jusqu'à un certain point, je me contredis toujours. [...] Je n'ai jamais

fait preuve de fanatisme dans le maintien de mes propres positions».

En août 1992, au lendemain de la conclusion de l'entente de Charlottetown, il confiait au Devoir, avec lequel il a, au fil des ans, fréquemment collaboré: «Comme je l'ai toujours maintenu par le passé et comme je le maintiens encore aujourd'hui, je suis un fédéraliste qui prône un renouvellement de fond de la Constitution canadienne. Or je ne crois pas que nous l'ayons obtenu. Mais je ne deviens pas indépendantiste pour autant. Disons que je suis dans l'abîme». Puis, lors d'un autre entretien: «Je me sens de plus en plus isolé dans ma double allégeance».

Pour sinieux qu'il ait pu être, le parcours n'en reste pas moins celui d'un homme de profonde réflexion, auteur prolifique d'une vingtaine d'ouvrages et de quantité d'articles de revues et jour-

VOIR PAGE A 8: DION

Rentrée agitée dans le réseau collégial

Les exigences augmentent, la clientèle diminue

Les cégeps enregistrent une baisse de 3,5 % des inscriptions

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Baisse d'inscriptions dans les cégeps, départs de près de 1200 employés, embauche de quelque 800 nouveaux enseignants, compressions de 70 millions de dollars: le réseau collégial connaît cette semaine une rentrée agitée, alors que les cégeps fêtent leur 30^e anniversaire.

La Fédération des cégeps révélait hier qu'avec 155 000 étudiants, les cégeps connaissent une diminution de leur clientèle de 3,5 % par rapport à l'année dernière.

Selon la fédération, cette diminution est causée par le rehaussement des exigences d'admission dans les cégeps.

En effet, depuis cette année, il faut, pour entrer au cégep, avoir non seulement obtenu un diplôme secondaire de base (DES) mais également avoir réussi les cours en langue seconde de 5^e secondaire, en mathématiques de 5^e secondaire, en langue maternelle de 5^e secondaire et en science physique de 4^e secondaire.

Mais près de 80 % des élèves qui n'ont pas obtenu leur DES leur permettant d'entrer au cégep n'avaient raté qu'un seul cours (le cours d'anglais dans la moitié des cas).

La Fédération des cégeps estime donc que ces étudiants suivront probablement des cours de rattrapage et qu'ils s'inscriront au cégep l'hiver prochain.

VOIR PAGE A 8: CÉGEPS

Le différend franco-québécois sur le doublage

Le rapport Lampron a des allures de pétard mouillé

Ni loi spéciale ni plainte à l'OMC

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Les cris de guerre et l'appel à la levée des longs couteaux dans l'épineuse question du doublage qui oppresse le Québec à la France furent de courte durée. Ni loi spéciale bloquant l'accès de nos frontières aux films doublés en France ni plainte auprès de l'Organisation mondiale du Commerce, comme on l'envisageait. Les recommandations proposées dans un rapport rendu public hier ont adouci considérablement le ton six mois plus tard.

Le président de la SODEC, Pierre Lampron, en charge du dossier du doublage, a dévoilé le contenu du document de son comité — attendu depuis le début du mois de juillet. Mais pour ceux qui se rappellent les indignations de février, les recommandations dudit comité, d'une prudence de Sioux, teintées d'une invitation à ménager nos alliés français, faisaient l'effet d'un pétard un peu mouillé.



Pierre Lampron

VOIR PAGE A 8: LAMPRON

Dans son premier discours majeur à titre de ministre de la Santé

Fini les compressions en santé, promet Allan Rock

Le ministre constate l'effritement de la confiance publique dans le système canadien

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

À l'occasion de son premier discours à titre de ministre de la Santé, Allan Rock a affirmé hier que le temps des compressions fédérales dans les soins de santé était révolu et qu'il s'affairerait à restaurer la confiance du public dans le système de santé canadien.

Fortement attendue, cette première allocution depuis que le ministre Allan Rock a hérité du portefeuille de la santé il y a deux mois, a donné le ton du genre de priorités qu'entend accorder M. Rock à son ministère au cours des prochains mois.

Lors d'un discours livré devant les membres de l'Association médicale canadienne à Victoria, le nouveau titulaire de la santé a tracé un portrait sombre et sans équivoque de la perception qu'ont aujourd'hui les Canadiens de leur système de santé.

«Il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui, à travers ce pays, il

y a un sentiment profond et croissant d'anxiété dans le public à l'égard de l'état et de l'avenir du système de santé canadien», a-t-il dit.

Les compressions gouvernementales, combinées aux fermetures d'hôpitaux, à l'exode des médecins, à l'allongement des listes d'attente et aux mises à pied massives sont à l'origine de cette perte de confiance des Canadiens dans leur système. «Les Canadiens se demandent si le système sera encore là pour eux, ou si le pire est à venir», a soutenu Allan Rock.

Cette perte de confiance, à elle seule, constitue en soi une menace pour l'avenir du système de santé, et même pour celle du pays, a tranché le ministre de la Santé. «Ce système est devenu un droit pour les citoyens et non pas un simple programme gouvernemental», a-t-il ajouté.

Le ministre Rock s'est alors engagé, comme l'avait fait le premier ministre du Canada Jean Chrétien en avril, à ce

qu'il n'y ait plus d'autres réductions dans les paiements de transferts, sans toutefois s'engager à augmenter les budgets liés aux soins de santé. Ce dernier a aussi soutenu que sa priorité au cours des prochains mois serait de restaurer la confiance érodée des Canadiens dans le système des soins de santé.

«Je ne vous dirai pas que les coupes dans les paiements de transferts étaient anodines. Elles ne l'étaient pas. Je ne vous dirai pas non plus qu'elles n'ont pas eu d'effet. [...] Mais dans l'avenir, je puis vous dire clairement que du point de vue fédéral, l'ère des coupures dans les soins de santé est révolue», a dit le ministre Rock.

Le financement fédéral des soins de santé devrait atteindre l'équivalent de 25 milliards en argent et en points d'impôts cette année, et augmenter pour les années subséquentes, soutient le ministre. L'arrêt pré-



Allan Rock

VOIR PAGE A 8: ROCK

MÉTÉO

Montréal Pluie. Frais et venteux. Max: 18 Min: 10
Québec Averses. Max: 18 Min: 10

Détails, page B 4

INDEX

Agenda..... B 6 Idées..... A 7
Annonces..... B 6 Le monde..... A 5
Avis publics..... B 4 Les sports..... B 5
Culture..... B 8 Montréal..... A 3
Économie..... B 2 Mots croisés... B 4
Éditorial..... A 6 Télévision..... B 7
www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Propagande haineuse sur Internet

Bégin a l'intention d'agir

Il a écrit à son homologue de Victoria

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

d'entraîner une violation de la paix», ou encore «fomenté volontairement la haine contre un groupe identifiable», et ce «par la communication de déclarations en un endroit public» ou encore «par la communication de déclarations autrement que dans une conversation privée».

Le ministre Paul Bégin a donc écrit le mardi 19 août au procureur général de la Colombie-Britannique, Ujjal Dosanjh, pour lui demander «d'examiner le dossier pour déterminer s'il y a lieu d'entreprendre des procédures en vertu du Code criminel», a dit M. Meunier.

Selon le porte-parole de M. Bégin, «en Colombie-Britannique on s'est montré réceptif à notre demande».

Le ministre Bégin aurait par ailleurs l'intention de proposer, lors des prochaines rencontres des ministres canadiens de la Justice, d'examiner l'ensemble de la criminalité sur Internet. Au bureau du premier ministre Lucien Bouchard, hier, on confirmait avoir reçu quelques commentaires de citoyens québécois outrés de l'existence d'un tel site, mais on laissait le ministre Bégin poursuivre cette action.

En novembre dernier, un citoyen ontarien avait réalisé un site web sur Internet intitulé «I hate Lucien Bouchard». Le fournisseur Internet avait lui-même bloqué le site à la suite de plaintes et, saisi du dossier, la GRC avait par la suite déterminé qu'il n'y avait pas matière à poursuites.



Paul Bégin

Le ministre québécois de la Justice, Paul Bégin, est d'avis que les propos tenus sur un site Internet «anti-Québec» vont à l'encontre du Code criminel.

Et M. Bégin vient d'écrire à son homologue de la Colombie-Britannique pour lui demander d'examiner s'il y a lieu de poursuivre l'auteur du site.

La semaine dernière, l'existence sur le réseau Internet d'un site web qui établissait des parallèles entre le Québec et l'Allemagne nazie, et qui comparait Lucien Bouchard à Adolph Hitler, a créé un certain remous.

L'auteur du site, un résident de la Colombie-Britannique, a d'ailleurs plusieurs fois déménagé son site chez différentes compagnies qui accueillent des pages personnelles, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Au ministère québécois de la Justice, après analyse du contenu du site, on considère «que les propos qui y sont tenus vont à l'encontre de l'article 319 du Code criminel», dit Alain-François Meunier, attaché de presse du ministre Bégin.

L'article 319 concerne la «propagande haineuse», selon les mots mêmes du Code criminel. L'article stipule que commettre un crime qui «incite à la haine contre un groupe identifiable, lorsqu'une telle incitation est susceptible

Mouvement partitionniste

Un premier échec en terre ontarienne

Le conseil des comtés unis de Prescott et Russell a refusé de voter sur la motion du maire Spence

Les partitionnistes québécois ont frappé un premier nœud dans leur campagne visant à convaincre les élus municipaux de l'est de l'Ontario de soutenir leur cause.

JEAN DION
LE DEVOIR

Le conseil des comtés unis de Prescott et Russell a refusé mardi, à l'unanimité des douze membres présents, son appui à une résolution prévoyant le maintien au sein du Canada de certaines régions fédéralistes du Québec advenant une sécession.

La campagne, menée par le maire de l'île aux Allumettes Est (Pontiac), Denzil Spence, de concert avec le parti Égalité (PE), avait jusque-là remporté l'adhésion de trois comtés de l'est ontarien — Renfrew, Lanark et Frontenac — regroupant 87 municipalités. Mais le fait que Prescott-Russell compte une forte proportion de francophones a certainement joué contre elle.

Réunis à L'Original, près de Hawkesbury, les élus de Prescott-Russell ont écouté M. Spence et son collègue Brent Tyler, du Comité spécial sur l'unité canadienne du PE, mais n'ont pas voté sur sa motion, adhérant

plutôt à la proposition d'un des leurs de «ne pas étudier» la résolution à saveur partitionniste.

Le président des comtés unis de Prescott et Russell, Roger Ravary, a expliqué hier que, pour l'essentiel, les représentants municipaux ontariens n'avaient pas à se mêler des affaires québécoises. «On ne veut pas perdre le Québec, mais c'est à [lui] de décider» de son avenir, a-t-il dit, ajoutant que francophones et anglophones vivaient en harmonie dans l'est de l'Ontario et qu'il était inutile de chercher à échauffer les esprits.

M. Spence a d'ailleurs été accusé, au cours de la réunion, d'être lui-même un séparatiste tentant de jeter de l'huile sur le feu. M. Ravary, de son côté, lui a dit, hier, qu'il était «un peu arrogant» après que celui-ci eut donné à entendre que le Québec avait été fondé par des anglophones. Joint à son domicile, M. Spence s'est dit «choqué» par l'accueil «très rude» dont il a été l'objet, et a rejeté le blâme de ce premier échec en sol ontarien sur la «fermeture d'esprit» de ses interlocuteurs et sur «une machination politique, peut-être ourdie par les libéraux fédéraux». Les élus «ne semblent pas du tout avoir conscience des conséquences qu'une séparation du Québec aurait sur leur région et sur l'ensemble du Canada», a-t-il dit. Il a d'ailleurs évoqué mardi, comme il le fait lors de chacune de ses présentations, le spectre de l'anarchie et de la désobéissance civile advenant la sécession.

Le maire Spence continue de soutenir que sa résolution ne vise pas à promouvoir la partition d'un éventuel Québec souverain, mais plutôt à assurer la «protection» des citoyens loyaux envers le Canada.

En dépit de ce revers, la campagne «pro-unité» se poursuivra. En septembre, M. Spence entend bien obtenir l'appui des représentants d'un autre comté situé à proximité du Québec, Stormont-Dundas-Glengarry. Il demeure d'ailleurs confiant, même s'il s'agit d'un autre secteur fortement francophone. «Nous avons trois sur quatre, et nous avons bon espoir d'avoir quatre sur cinq», a-t-il lancé.

Harris veut simplifier l'approche du problème de l'unité nationale

WENDY MCCANN
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le premier ministre ontarien Mike Harris estime qu'il est temps de mettre au rancart les vieilles façons d'aborder le problème de l'unité canadienne et de se concentrer sur un nouveau partage des pouvoirs entre les provinces.

M. Harris a fait remarquer mercredi que son homologue de Saskatchewan, Roy Romanow, avait dit que 80 % de la solution au problème de l'unité peuvent être trouvés hors des pourparlers constitutionnels.

«Je ne crois pas qu'il ait été particulièrement utile de ressasser les échecs du passé», a commenté M. Harris en faisant allusion à l'échec des Accords du lac Meech et de Charlottetown.

«Travailler sur les 80 % nous a donné un peu de répit par rapport aux façons de faire et aux formulations du passé. Je pense que c'est absolument de cette façon que nous devons procéder.»

À l'exception du premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, tous les premiers ministres du Canada se réuniront les 14 et 15 septembre à

Calgary, pour y débattre de l'unité nationale.

M. Harris dit s'attendre à ce que les premiers ministres abordent la question en employant le «gros bon sens». On discutera simplement de consultation, de partage de l'information, de coordination des discussions sur ces questions, croit-il.

Toute vision nouvelle devrait venir, non pas des avocats et des politiciens, mais des citoyens, ajoutait-il. «Ce pourrait être une vision simple, moins complexe que ce que sur quoi tous les avocats et les experts ont travaillé depuis les 15 dernières années, a-t-il dit. Ce pourrait tout simplement être trouvé dans un langage et une approche faisant davantage appel au bon sens.»

M. Harris n'est pas mécontent de voir que M. Bouchard n'assistera pas à la rencontre de Calgary, au contraire. En tant qu'indépendantiste, M. Bouchard n'a rien à offrir sur la question de l'unité, affirme-t-il.

«Le gouvernement du Québec a une autre position que la préservation de l'unité du pays. Aussi je pense que ce serait plus productif de ne pas les avoir à la table.»



Mike Harris

Inquiétants vestiges à la centrale de Pickering

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Des inspecteurs chargés du contrôle de la sécurité ont découvert des preuves d'une consommation d'alcool et de drogue à la centrale nucléaire de Pickering, en Ontario. La nouvelle a incité le premier ministre de la province à proposer, hier, que les travailleurs soient assujettis à des tests de dépistage obligatoires.

Et le président d'un des principaux syndicats d'Hydro-Ontario admet que ce ne serait pas une si mauvaise idée.

Des objets — bouteilles ou cannettes vides, seringues — témoignant d'une consommation d'alcool et de drogue ont été trouvés dans des zones exposées aux radiations. Des membres du personnel de la centrale ont aussi découvert des pipes à hashich et à marijuana dans d'autres zones exposées aux radiations, in-

cluant des salles de toilette, de lavage et un monte-charge.

Tous les secteurs d'une centrale nucléaire sont considérés comme zones «à haute sécurité», mais les zones exposées aux radiations doivent être encore plus sécuritaires, du moins en théorie. Trouver des preuves d'une consommation d'alcool et de drogue en de tels endroits équivaut à trouver des bouteilles de bière vides dans la cabine de pilotage d'un avion ou le bloc opératoire d'un hôpital.

«La sécurité est la chose la plus importante, et les tests de dépistage obligatoires sont une des options envisagées», a indiqué hier le premier ministre Mike Harris. John Murphy, président du Power Workers' Union, qui représente 70 % des travailleurs d'Hydro-Ontario, s'est dit prêt à discuter de la question avec le gouvernement et la direction d'Hydro-Ontario.



Un petit mot pour les gens futés — «MILLENNIA».

Quand vient le temps de penser à une voiture synonyme d'achat intelligent, la Millenia S vient

toujours en tête. Car derrière cette silhouette harmonieuse aux lignes fluides, se cache un

moteur à cycle Miller unique au monde : un puissant V6 à 24 soupapes et DACT équipé d'un système

de surcompression hautement efficace qui utilise très peu de puissance pour fournir une accélération

maximale à bas régime. Ce qui explique pourquoi les magazines *Ward's Auto World* et *Ward's Engine*

and *Vehicle Technology Update* l'ont inscrit sur la liste des «Meilleurs moteurs» en 1997.

Elle possède une structure de châssis surprenante, une suspension pleinement équilibrée et un intérieur

spacieux et ergonomique. De plus, l'*Automobile Magazine* la considère depuis deux ans, comme

«le point de référence des berlines de luxe». Alors, avant de faire l'essai d'une autre berline,

voici un petit conseil : méfiez-vous des salles de montre clinquantes, lisez tous les prospectus

attentivement et assurez-vous d'inscrire la Millenia S sur votre liste.

Les gens futés le font toujours.



MILLENNIA S

LOCATION A PARTIR DE

399 \$*

par mois/24 mois

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

LOCATION Personnalisez MAZDA

MAZDA
EMPORTE-MOIS

Visitez notre site internet : www.mazda.ca

Grand solde d'été

au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes d'été, importés d'Italie

laine ≈ coton ≈ lin

rég. 250 \$ Solde 399 \$

Vestes d'été, importés d'Italie

laine ≈ coton ≈ lin

rég. 695 \$ Solde 299 \$

Pantalons 100 % laine, importés d'Italie

rég. 195 \$ Solde 99 \$

Pantalons 100 % coton, importés d'Italie

rég. 150 \$ Solde 75 \$

1118, rue Sainte-Catherine O.,
Suite 200, Montréal (Québec)
H3B 1H5

tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h
Samedi de 10h à 16h
Tous les soirs après 18h
sur rendez-vous seulement

LE DEVOIR

MONTREAL

EN BREF

Le directeur général s'en vient

(Le Devoir) — Les élus municipaux seront invités à voter lundi prochain lors du conseil municipal de Montréal pour la nomination d'un directeur général. Depuis 1994, la Ville de Montréal n'a plus de directeur général (dont le titre était secrétaire général auparavant). Le maire Pierre Bourque voyait dans ce poste le noyau des problèmes de la municipalité. Près de trois ans plus tard, M. Bourque a révisé sa position sous la pression du gouvernement du Québec et a fait modifier la charte de la Ville pour embaucher un directeur général qui servira de tampon entre les politiciens et les fonctionnaires.

Débat sur l'hippodrome

(Le Devoir) — Le délicat dossier de la vente de l'hippodrome de Montréal rebondira lundi prochain au conseil municipal alors qu'une séance d'information y est prévue. Cette transaction, qui serait sur le point d'être conclue, assurait-on hier au bureau du maire Pierre Bourque, a soulevé un immense tollé tout au cours de l'été. Tant et tellement que le maire Pierre Bourque se retrouve minoritaire au conseil municipal à la suite de six démissions dans son parti. Techniquement, la transaction n'a pas à être adoptée par le conseil municipal puisque le propriétaire de l'hippodrome, au nom de la Ville, est une société paramunicipale. Le dossier sera tout de même débattu lundi à la demande notamment de l'opposition officielle.

Affaire Desjarlais: un suspect arrêté

(PC) — Un homme d'affaires de Pierrefonds, Ronald Carrière, âgé de 42 ans, a été arrêté hier à son domicile. L'exécution de ce mandat d'arrestation par les policiers de Vaudreuil-Dorion et ceux de la Sûreté du Québec a été réalisée dans le cadre de l'enquête sur la mort du jeune Vincent Desjarlais, 14 ans, qui a été mortellement heurté par une Mercedes, le 30 mai dernier. Carrière comparaitra aujourd'hui au Palais de justice de Valleyfield sous des accusations de conduite en état d'ébriété ayant causé la mort et de délit de fuite.

Vaillancourt lance la campagne

(Le Devoir) — Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, a lancé officiellement hier, à l'occasion d'une conférence de presse, la campagne électorale de son parti, le PRO des Lavallois. M. Vaillancourt a du même coup présenté les 21 membres de son équipe, en prévision du scrutin municipal du 2 novembre prochain, dont treize sont des conseillers sortants. Le maire a en outre profité de l'occasion pour réitérer son intention de ne pas hausser les taxes municipales pour compenser les transferts effectués par Québec dans le cadre de la réforme Trudel.

Garderies: près d'une entente ?

(Le Devoir) — Les porte-parole de Concertation inter-régionale des garderies du Québec ont indiqué qu'ils étaient proches d'une entente avec le ministère de la Famille et de l'enfance. Hier, les représentants des deux parties ont poursuivi des négociations concernant l'épineux dossier du financement des garderies sans but lucratif. Selon les précisions apportées au terme de ces pourparlers, il ne reste plus qu'à coucher par écrit les engagements pris au cours de cette réunion.

Le juge Bonin n'avait pas obtenu de la SQ tous les documents utiles à son enquête

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

La commission Poitras a examiné, hier, si la Sûreté du Québec (SQ) avait fourni au juge Jean-Pierre Bonin tous les documents lui permettant d'évaluer si les trois enquêteurs internes chargés de mettre à jour les irrégularités policières commises à l'égard des Matticks avaient obtenu ou non l'appui requis des directeurs de cette force policière.

Pour M^e Jean Keable, qui représente les enquêteurs internes Bernard Arsenault, Louis Boudreault et Hilaire Isabelle, «la Sûreté n'a pas transmis au commissaire-enquêteur Jean-Pierre Bonin tout ce qu'il a demandé, et dans les documents transmis se trouvent des

inexactitudes, des modifications et des changements de dates et d'événements importants», a-t-il lancé hier, en début de journée.

À la barre des témoins se trouvait le directeur général adjoint Gilles Falardeau, le coordonnateur de l'enquête interne, M. Falardeau était également l'interlocuteur de la SQ auprès du juge Bonin. Les demandes de documents lui étaient adressées.

Il a été établi que M. Falardeau a transmis au juge Bonin la série d'allégations de l'enquêteur Hilaire Isabelle, dont certaines visaient le directeur général Serge Barbeau, le coordonnateur Falardeau et l'ensemble des membres de l'état-major de la SQ.

Le juge Bonin avait indiqué dès le début de son enquête en juin 1996 sa

volonté d'obtenir tout document, pièce ou rapport en relation avec les allégations de M. Isabelle (dont certaines visaient le directeur général Serge Barbeau, M. Falardeau et les membres de l'état-major) et en particulier les documents émanant des inspecteurs Normand Proulx et Michel Charpentier.

M^e Keable a établi que ni leurs notes personnelles, ni leur registre d'évolution du dossier d'Hilaire Isabelle, ni les résumés de rencontres et de conversations téléphoniques de Proulx et de Charpentier n'avaient été remis au juge Bonin.

M. Falardeau a été longuement interrogé sur son résumé des principaux événements survenus dans le dossier de l'enquête interne fait à l'in-

tention du juge Bonin. M. Keable a signalé que quelques informations transmises au juge Bonin n'apparaissent pas dans les cahiers de notes appartenant à M. Falardeau.

Ce dernier a dû reconnaître la véracité de cette constatation et a expliqué qu'il s'était fié à sa mémoire. Les informations en question ont trait à la demande faite par les trois enquêteurs d'obtenir l'aide d'autres policiers pour mener rondement leur enquête.

Le trio d'enquêteurs soutient avoir formulé cette demande en novembre 1995, mais dit que, MM. Falardeau et Barbeau n'y ayant donné suite que plusieurs mois plus tard, ils ont influé sur le procès des quatre policiers accusés d'entrave à la justice relative-

ment à l'enquête sur le clan Matticks. Ceux-ci ont finalement été acquittés.

Il appert que les procès-verbaux des réunions de l'état-major de la SQ où cet élément a pu être discuté n'ont pas été transmis au juge Bonin.

«Le juge Bonin ne les a pas demandés», a expliqué M. Falardeau.

M. Falardeau a servi cette même réponse relativement à plusieurs documents auxquels a référé M^e Keable.

Le juge Bonin n'a finalement pas réussi à compléter son mandat. Il a mis un terme à son enquête à la mi-octobre 1996 en raison du climat d'animosité entre les parties qui rendait son travail impossible à réaliser, a-t-il expliqué au ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault.

Le témoignage de M. Falardeau se poursuivra aujourd'hui.

Immeubles dévastés



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

UN GROUPE de pompiers apparaît au milieu des ruines laissées par trois incendies criminels, allumés à l'aide de cocktails Molotov, qui ont dévasté des établissements fréquentés par des membres ou des sympathisants des Hells Angels, tôt hier matin, à Montréal. Les immeubles visés abritaient des commerces, une agence d'escorte et de danseuses, un bar et une brasserie situés dans l'est de la ville. La police recherche deux suspects.

Réforme à la Sûreté du Québec

L'APPQ applique un bémol

LE DEVOIR

L'Association des policiers provinciaux du Québec accueille avec une satisfaction générale le plan d'action présenté mardi par le directeur intérimaire de la Sûreté du Québec mais pose un sérieux bémol sur le volet de la formation universitaire et la possibilité d'entrées «latérales» au sein du corps policier national.

Dans un rapport dévoilé mardi par le directeur de la SQ Guy Coulombe et le ministre de la Sécurité publique Robert Perreault, l'on affirme que d'ici à l'en 2000, on souhaite voir passer le nombre d'officiers et de sous-officiers possédant une formation uni-

versitaire de 3 % à 30 %. On désire ajouter à la seule porte d'entrée actuelle — celle d'agent patrouilleur — la possibilité d'être embauché sur la base d'une spécialité universitaire, sans devoir franchir tous les échelons de l'institution.

Ces deux points du rapport soulèvent un brin d'inquiétude chez le président de l'APPQ (syndicat comptant 3750 membres), Tony Cannavino, lequel croit que la direction devra d'abord songer à former ses propres ressources internes avant d'aller piger dans un bassin extérieur.

«Avant de dire on veut des entrées latérales avec des gens bardés de diplômes de toutes sortes, regardons

d'abord ce qu'on a comme ressources», a expliqué hier M. Cannavino.

Le président de l'APPQ soutient que les policiers ne sont pas fermés à la formation et au perfectionnement — au contraire, ajoute-t-il, ils sont les premiers à en voir la nécessité. «Mais il ne faut pas croire que le diplôme est la solution à tous les problèmes.»

Des membres du comité exécutif de l'APPQ de même que des membres de la direction de la SQ ont créé un comité-conjoint, lequel doit voir à la mise en place de toutes ces réformes. «Rien de tout cela n'est coulé dans le béton. Nous y verrons», a conclu M. Cannavino.

Vision Montréal tiendra un congrès les 21 et 22 novembre

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Quoi qu'en disent ses détracteurs, le parti Vision Montréal est toujours vivant et il entend bien le démontrer. Le conseil général du parti, qui a mené au pouvoir Pierre Bourque, a décidé hier soir de tenir un congrès les 21 et 22 novembre prochains.

Ce congrès sera l'occasion pour les membres de Vision Montréal de faire le bilan des trois premières années du mandat de l'administration Bourque. Ces deux jours de réflexions et de discussions devraient permettre en outre de stimuler les troupes en vue de la bataille électorale de l'automne 1998.

«Nous serons tous là cet automne avec une équipe forte, et renouvelée, et pleine d'espoir pour Montréal», a déclaré hier le maire Bourque à son entrée à la réunion hebdomadaire du comité exécutif.

À l'origine, ce congrès devait se tenir en novembre 1996. Or, des allégations de manœuvres illégales d'une rare gravité ont été rendues publiques quelques jours auparavant. Le chauffeur de Pierre Bourque durant la campagne électorale de 1994 a affirmé que M. Bourque lui aurait remis 2000 \$ pour que trois dames fassent une contribution officielle par

chèque à Vision Montréal. Une enquête du Directeur général des élections du Québec (DGE), qui n'a abouti à aucune poursuite, a créé une onde de choc, bousculant ainsi le calendrier de Vision Montréal.

Un an plus tard, donc, Vision Montréal jettera un regard en arrière pour s'assurer que les engagements électoraux ont bien été mis de l'avant. De plus, les participants au congrès auront à élire un nouveau comité exécutif du parti. De même, le directeur général par intérim, Robert Archambault, verra son mandat validé, à moins qu'il ne choisisse de se retirer.

Par ailleurs, le congrès devra adopter des statuts régissant le fonctionnement interne de Vision Montréal. Des statuts provisoires depuis juin 1994 constituent les règles de conduites du parti.

Malgré des accusations pour financement illégal, malgré l'enquête du DGE, malgré trois vagues de démissions, Vision Montréal est toujours là. On affirme même que le parti compte 5000 membres. Mais voilà, les gens qui sont devenus membres dans l'enthousiasme électoral pour déloger à l'époque le maire Jean Doré ont une carte valide pour 4 ans. A peine 200 personnes auraient annulé leur membership dans la foulée des récentes démissions.

La collection «TilleySilk»

Nos vêtements «TilleySilk» sont les plus beaux, les plus élégants de notre gamme de produits. Vous pouvez compter sur eux pour une allure élégante en toute occasion, du bureau à l'opéra, de la petite terrasse pittoresque aux restaurants les plus chics. Le tissu ressemble à s'y méprendre à une soie de poids moyen de la plus haute qualité. Pourtant, cette microfibre tissée au Japon peut être lavée et séchée à la machine et vous permet d'aller de fête en fête sans aucun repassage.

Tilley Endurables
1050 av. Laurier Ouest
272-7791
OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT EN COMPOSANT LE
1-800-465-4249

NOUVEAUTÉ
MATHOPHILIE
416-436-514 (536 en préparation)
2^e cycle du secondaire
Directrice de collection et auteure :
Louise Lafortune Ph.D.
Manuel 416, tome 1,
320 pages, 35,50 \$
Manuel 436, tome 1,
559 pages, 42,50 \$
Maintenant disponible
Manuel 514, tome 1
Les manuels de cette nouvelle collection sont conçus pour aider certains élèves à soutenir leur «mathophilie» et pour en aider d'autres à passer de la «mathophobie» à la «mathophilie». Les moyens utilisés visent à ce que les élèves appréhendent la mathématique et découvrent du plaisir à en faire.
L'approche développée dans la nouvelle collection MATHOPHILIE tient compte des dimensions cognitive, métacognitive, affective et sociale de l'apprentissage de la mathématique.
La nouvelle collection MATHOPHILIE répond aux exigences et contenus, aux principes directeurs et objectifs des nouveaux programmes de mathématique du ministère de l'Éducation.
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet:
http://www.guerin-editeur.qc.ca

dolce
UOMO
GRANDE VENTE
SUR NOS HABITS,
VESTONS, PANTALONS,
CHEMISES, CRAVATES
JUSQU'À **60%**
DE RABAIS
277, av. Laurier O.
5107, av. du Parc
277-7558
383, St-Jacques O.
Centre de Commerce Mondial
281-7999

dolce
DANNA
GRANDE VENTE
jusqu'à **60%**
DE RABAIS
sur toute notre collection
printemps / été
277, av. Laurier Ouest • 270-6154
413, St-Jacques Ouest,
Centre de Commerce Mondial • 844-9125

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Transfert de fonctionnaires

(PC) — La section québécoise de l'Alliance de la fonction publique du Canada rencontrera le Conseil du trésor aujourd'hui, à Québec, pour tenter de régler des problèmes liés au transfert de fonctionnaires fédéraux au sein de la fonction publique provinciale. En vertu de l'entente sur la main-d'œuvre, 1000 fonctionnaires fédéraux se joindront à la fonction publique provinciale. En vertu de l'entente sur la main-d'œuvre, 1000 fonctionnaires fédéraux se joindront à la fonction publique provinciale. En vertu de l'entente sur la main-d'œuvre, 1000 fonctionnaires fédéraux se joindront à la fonction publique provinciale.

Secousse dans Charlevoix

La Malbaie (PC) — La population de la région de Charlevoix a pu ressentir les effets d'un tremblement de terre d'une magnitude de 3,8 sur l'échelle de Richter, très tôt hier matin, soit à 5h12. L'épicentre se situait tout près de la petite localité des Eboulements, à sept km sous la surface. La vibration a duré une quinzaine de secondes. Aucun dommage matériel n'a été rapporté, comme c'est habituellement le cas pour les secousses dont l'ampleur se situe sous la barre de 5. Selon le sismologue Maurice Lamontagne, de la commission géologique du Canada, c'est la plus forte secousse sismique enregistrée dans cette région depuis trois ans. Le 25 septembre 1994, les sismographes avaient capté un tremblement de terre d'une magnitude de 4,3.

Winnie continue de tuer

Pékin (AP) — Après avoir fait au moins 32 morts et neuf disparus à Taiwan, le typhon Winnie a continué hier sa route mortelle dans le Sud-Est de la Chine, provoquant la mort d'au moins 75 personnes et causant de très importants dégâts. Au moins 50 personnes sont mortes ou portées disparus à Taizhou dans la province de Jiangsu au nord-est de Shanghai, selon un représentant de la municipalité. Winnie a également fait 19 morts dans la province du Zhejiang, avant de frapper celle d'Anhui et de se dissiper progressivement, selon le quotidien China Daily. Le typhon a entraîné l'arrêt des liaisons aériennes et des ferries, provoqué des coupures d'électricité et inondé 20 600 maisons dans le Zhejiang. Le ravitaillement en vivres et les transports auraient toutefois été rétablis dans la plupart des régions touchées, malgré les inondations, selon la télévision chinoise. Des pluies torrentielles étaient attendues jeudi sur Shanghai, mais cette ville de 14 millions d'habitants avait échappé au pire mardi lorsque le typhon s'est dirigé vers l'intérieur des terres au lieu de remonter vers le Nord.

Mount Cashel: un problème

Saint-Jean, T.-N. (PC) — Le gouvernement de Terre-Neuve et 29 victimes d'agressions sexuelles pourraient être frustrés d'une compensation, si les tribunaux décident qu'ils n'ont pas droit à l'argent des actifs d'une communauté laïque. La question est de savoir si d'anciens pensionnaires de Mount Cashel et d'autres plaignants ont droit au produit de dons, qui avaient d'abord été versés aux Christian Brothers of Ireland en Canada. Cet organisme laïc d'entraide et d'obédience catholique, qui a dirigé l'orphelinat Mount Cashel jusqu'en 1990, a vendu cet état de fait à ses actifs, après avoir déclaré faillite en octobre. Le total n'est pas établi mais jusqu'ici ces biens à Terre-Neuve, en Ontario et en Colombie-Britannique ont été évalués à quelque 4,3 millions. Or la communauté avait un statut d'organisme de charité et les avocats dans cette affaire vont demander à un juge de l'Ontario de juger qui peut prétendre au produit de la vente des actifs; une date d'audience doit être annoncée la semaine prochaine. Les victimes d'abus sexuels, commis de 1962 jusque dans les années 70, pour lesquels neuf individus ont été condamnés, demandent une compensation. Mais la partie adverse estime que cet argent doit servir à ce pour quoi il avait été versé, soit donner une éducation religieuse à des enfants canadiens.

Alzheimer: un gène coupable ?

Washington (AP) — Des recherches menées aux États-Unis montrent qu'il existe un lien entre un gène du système immunitaire et l'apparition des symptômes de la maladie d'Alzheimer. Les chercheurs de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA) ont isolé chez 207 patients atteints de la maladie d'Alzheimer un gène appelé HLA-A2, en relation avec le système immunitaire. Les patients porteurs de versions de ce gène ont présenté des symptômes de la maladie d'Alzheimer en moyenne trois ans plus tôt que les patients qui n'ont pas le gène HLA-A2, rapporte le Dr Gary Small, de l'UCLA, dans le numéro d'août du magazine médical *Neurology*. Mais l'étude est encore loin de prouver la responsabilité du gène HLA, version des leucocytes antigènes A2, dans cette maladie. Zaven Khachaturian de l'Association Alzheimer a qualifié la découverte de Gary Small de «provocation, parce qu'elle renforce l'argument selon lequel le système immunitaire jouerait un rôle dans l'apparition de la maladie d'Alzheimer». De récentes recherches avaient démontré une connexion possible entre une inflammation du cerveau et la maladie d'Alzheimer.

Mère Teresa contrariée

Calcutta (AP) — Mère Teresa «est très contrariée» par un téléfilm américain qui retrace sa vie d'après un scénario de l'écrivain Dominique Lapierre, mais elle n'empêchera pas sa diffusion, a déclaré mercredi la porte-parole de la religieuse. «Le scénario n'insiste pas sur l'aspect spirituel et il est plein de scènes inventées», a affirmé Sunita Kumar lors d'une conférence de presse à Calcutta. Mme Kumar a précisé que si Mère Teresa, toujours en convalescence, n'a pas vu le film, des membres de son ordre des Missionnaires de la Charité l'ont visionné à New York. Il doit théoriquement être diffusé le 5 octobre prochain sur la chaîne câblée Family Channel. Selon Mme Kumar, les sœurs ont trouvé que «In the Name of God's Poor» (Au Nom des pauvres de Dieu) ne parvenait pas à restituer «la spiritualité des missionnaires de la charité» et comportait des scènes «de nature suggestives», sans préciser lesquelles...

Ottawa donne un répit aux chasseurs

L'interdiction totale de la grenaille de plomb a été reportée à 1999

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Ottawa a modifié le règlement fédéral sur les oiseaux migrateurs pour limiter l'interdiction totale qui devait frapper dès cet automne l'usage de la grenaille de plomb à la chasse à la sauvagine. L'interdiction se limitera aux abords (200 mètres) des cours d'eau et aux plans d'eau, là où se concentre la consommation de grenaille toxique par la sauvagine.

C'est la nouvelle ministre fédérale de l'Environnement, Christine Stewart, qui a annoncé hier ce repli du gouvernement fédéral pour des raisons scientifiques, économiques et pédagogiques.

Ottawa prévoyait depuis deux ans d'interdire totalement l'usage de la grenaille de plomb à la chasse à la sauvagine dès cet automne. Il avait été invité par plusieurs groupes de chasseurs et des provinces, dont le Québec, à assouplir sa politique car l'usage de grenaille de plomb est toujours permise par les provinces pour la chasse au petit gibier en milieu terrestre.

De plus, aucune étude n'a démontré jusqu'ici que l'usage de plombs de chasse contaminait les milieux naturels terrestres et même les milieux humides intensément chassés. Par contre, il a été démontré que la sauvagine qui fréquente les sites intensément chassés sur les cours d'eau avalait les plombs disponibles sur le fond de l'eau ou sur la grève.

Les nouvelles règles édictées par le gouvernement fédéral autorisent pour deux années supplémentaires l'usage de la grenaille de plomb à la sauvagine à plus de 200 mètres des cours d'eau, ce qui permettra de chasser oies, outardes et canards aux champs notamment. Le gouvernement fédéral prolonge aussi l'usage de la grenaille de plomb pour la chasse à la bécasse, au pigeon et à la tourterelle en raison des importantes questions soulevées par de récentes études, susceptibles de relancer le débat sur les sources de contamination au plomb qui affectent les migrateurs et, ultimement, leurs prédateurs comme les aigles et certains mammifères.

Cette étude fédérale inédite, publiée par *Le Devoir* en décembre dernier, constatait que les bécasses, un migrateur qui n'avalait pas les plombs de chasse perdus, étaient encore plus contaminés au plomb que la sauvagine qui avale la grenaille de chasse en pensant qu'il s'agit de graines. Les chercheurs se demandent depuis d'où provient le plomb qui contamine les bécasses et quelle est la contribution de cette source dans la contamination de la sauvagine.

Les chercheurs fédéraux n'excluent pas que les plombs de chasse puissent constituer une cause indirecte de cette contamination mais ils n'excluent pas, non plus, que des sources industrielles puissent être mises en cause car les courants atmosphériques transportent à peu près tous les contaminants, y compris du plomb, que les milieux hu-

mides concentreraient par effet d'entonnoir et que la bécasse absorberait en mangeant les vers de terre qui filtrent cette pollution. Une étude tente actuellement d'identifier les isotopes de ce plomb, ce qui pourrait permettre d'identifier les sources en cause.

Ottawa encourage néanmoins les chasseurs à utiliser la grenaille non toxique, bismuth, acier ou tungstène, en raison des résidus toxiques importants que laisse dans la venaison la friction des plombs au moment de la pénétration dans la chair.

Au ministère québécois de l'Environnement et de la Faune, on était satisfait du compromis élaboré par Ottawa qui reporte à 1999 l'interdit total envisagé sur l'usage de la grenaille de plomb. Même chose du côté de la Fédération québécoise de la faune où on se réjouissait de cette «façon plus progressive» de procéder qui donnera un répit aux chasseurs incapables de s'acheter une nouvelle arme cette année.

La grenaille d'acier, le principal substitut au plomb, peut déformer les canons des fusils plus anciens qui devront être modifiés ou échangés pour de plus modernes. Plus légère, la grenaille d'acier porte moins loin et frappe moins fort, ce qui risque d'augmenter le nombre d'oiseaux blessés. Mais des substituts plus performants seraient sur le point d'apparaître sur le marché qui pourraient éviter les déboursés importants qu'auraient provoqué un interdit général immédiat.

Explosion catastrophique



CLAUDE PETIT ASSOCIATED PRESS

UN CHIEN CREUSE à la recherche des quelque douze personnes toujours coincées sous les débris d'un silo de grains qui a explosé, hier, à Blaye, près de Bordeaux, dans le sud-ouest de la France. Une douzaine de personnes étaient toujours portées disparues hier soir, ensevelies sous les gravats. Depuis le matin, près de 150 sauveteurs sont sur les lieux du drame, un bâtiment administratif de la société Semabla spécialisée dans le stockage de céréales. Dans ces bureaux se trouvaient neuf femmes qui étaient toujours sous les décombres. Une enquête a été immédiatement ouverte. Une fermentation excessive pourrait être à l'origine de ce drame si l'on en croit Fabrice Rives, sous-préfet de Blaye présent tout au long de la journée sur les lieux de la catastrophe: «Les experts nous ont dit qu'une accumulation de poussière, très fréquente dans ce genre d'exploitation, alliée à un mouvement mécanique, a pu créer l'explosion».

Journées mondiales de la jeunesse

Le pape commence sa visite française au Trocadéro

PHILIPPE SOTTO
ASSOCIATED PRESS

Paris — Entre catéchèses le matin et Festival de la jeunesse l'après-midi, les pèlerins des Journées mondiales de la jeunesse ont eu largement de quoi occuper leur mercredi. Mais nul doute que toutes leurs attentes étaient tournées vers le lendemain, jour qu'a choisi le pape pour venir les rejoindre à Paris.

Pour sa septième visite en France de son pontificat, mais la première à Paris depuis 1980, Jean Paul II sera accueilli ce matin à Orly à sa descente d'avion par le président de la République, Jacques Chirac, son épouse Bernadette et le cardinal-archevêque de Paris, Jean-Marie Lustiger, pour une cérémonie de bienvenue avec tapis rouge et garde d'honneur, mais sans discours.

Après une visite officielle à l'Élysée, deux temps forts marqueront cette première journée: sa visite au Trocadéro sur le parvis des Libertés et des droits de l'homme où il appellera les jeunes à refuser toutes les formes d'exclusion et à faire preuve de solidarité avec les plus pauvres, puis sa rencontre avec les jeunes pèlerins des JMJ sur le Champ-de-Mars.

Le choix du souverain pontife de commencer sa visite en France en allant se recueillir au Trocadéro sur la dalle à

l'honneur des victimes de la misère a une valeur symbolique. Il témoigne de sa volonté de placer son voyage sous le signe du refus de la pauvreté, volonté qu'il marquera à nouveau vendredi matin lorsqu'il béatifiera en la cathédrale Notre-Dame de Paris Frédéric Ozanam, fondateur de la société Saint-Vincent-de-Paul et l'un des inspirateurs du catholicisme social au 19^e siècle en France.

En effet, cette dalle fut inaugurée il y a 10 ans par le père Joseph Wresinski, fondateur du mouvement humanitaire ATD Quart-Monde (Aide à Toute Détresse), qui avait déclaré à cette occasion que «là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés». Jeudi, le pape rendra hommage au père Wresinski, mort en 1988, en lisant la «prière universelle» que ce dernier avait composé pour l'inauguration.

C'est également sur le parvis des Libertés et des droits de l'homme que s'étaient rassemblés silencieusement de nombreux Parisiens après l'assassinat en mai 1996 des moines trappistes de Tibéhirine en Algérie.

Autre moment-clé de cette première journée: la cérémonie d'accueil du pape par des dizaines, peut-être des centaines, de milliers de jeunes du monde entier arrivés depuis lundi dans la capitale pour participer aux 12^e Journées mondiales de la jeunesse. Cette première rencontre

entre Jean Paul II et ceux à qui il avait lancé «vous êtes mon espoir» aura lieu au Champ-de-Mars, entre la tour Eiffel et l'École militaire, là-même où le cardinal Lustiger avait célébré mardi la messe d'ouverture des JMJ.

À la différence de mardi, la cérémonie se veut moins solennelle: arrivée de Jean Paul II en papemobile sur fond de Oh Happy Days chanté par la chanteuse noire Dee Dee Bridgewater; traditionnelle lecture du nom des pays participants et non moins traditionnel lâcher de colombe; puis introduction par une flûte de pan, une guitare électrique et un violon d'un extrait de l'Évangile selon saint Jean («Le lèvement des pieds», Jn 13, 1-15) lu par un handicapé.

En attendant de vivre ces moments forts, les pèlerins ont médité hier matin sur le thème de «à la recherche du visage du seigneur» avec pour texte biblique de référence «Bon Maître, que dois-je faire pour avoir en héritage la vie éternelle?» (Mc 10, 17-22). Réparties à travers Paris sur des dizaines de sites sous la responsabilité d'un évêque, les catéchèses invitent les jeunes des JMJ — en 23 langues différentes — à suivre un enseignement, mais aussi à échanger et à partager. Les pèlerins semblent avoir participé massivement à ces premières catéchèses, avec motivation, en posant des questions pertinentes et... en entrecoupant de chants les périodes de réflexion.

tombée publicitaire: le vendredi 22 août

Ne manquez pas notre cahier spécial

LE DEVOIR

Journée internationale de l'

alphabétisation

publié le 6 septembre prochain!

LE DEVOIR

LE MONDE

CORÉE DU NORD

Pyongyang réclame un traité de paix avec Washington

AGENCE FRANCE-PRESSE

Séoul — Le leader nord-coréen Kim Jong-Il a réclaté un traité de paix avec Washington, dans un discours diffusé hier, le lendemain du début des travaux de construction de deux réacteurs nucléaires en Corée du Nord par un consortium incluant notamment les États-Unis et la Corée du Sud.

Pour des analystes à Séoul cependant, ces propositions de Kim Jong-Il ne reflètent pas un véritable changement dans la politique nord-coréenne cherchant à écarter le Sud d'un règlement de l'avenir de la péninsule divisée depuis la guerre de Corée (1950-53).

Ces propos, qui font allusion à une reprise du dialogue intercoréen, ont été tenus le 4 août lors d'une cérémonie marquant le 52e anniversaire de la fin de l'occupation japonaise de la péninsule, mais ils n'ont été publiés *in extenso* que hier par l'agence officielle KCNA.

«Le problème d'une baisse de la tension et de l'éloignement du danger de guerre dans notre pays peut être résolu, avant tout, si les États-Unis abandonnent leur politique hostile envers notre république et si un traité de paix est conclu», affirme M. Kim Jong-Il dans son texte de 24 pages.

Il propose que les deux Corées «joignent leurs efforts pour promouvoir la coexistence, la prospérité de chacun et les intérêts communs et achever la grande cause de la réunification du pays en surpassant les différences des systèmes idéologiques et sociaux».

Si les autorités de Corée du Sud abandonnent leur «politique antinationale et anti-réunification», la Corée du Nord est prête à les rencontrer «à tout moment pour négocier de cœur ouvert de l'avenir de la nation et faire des efforts conjoints pour la réunification du pays», déclare le texte.

Pyongyang avait interrompu le dialogue avec Séoul après le décès du père de Kim Jong-Il, Kim Il-Sung, en juillet 1994, dénonçant la répression dans le Sud contre des dissidents voulant assister aux funérailles du président nord-coréen.

«Le Nord n'est pas prêt à un dialogue sincère avec le Sud», a estimé Oh Sung-Ryul, de l'Institut coréen pour l'unification nationale. D'après lui, «Pyongyang s'efforcera d'améliorer ses relations avec Washington pendant un certain temps, cherchant à résoudre des problèmes internes telles que les pénuries alimentaires».

«Dans le dessein d'éliminer le danger d'une guerre et renforcer la paix, un traité de paix doit être conclu entre les États-Unis et nous», déclare Kim Jong-Il en rappelant qu'à la fin de la guerre de Corée, «Notre République et les États-Unis n'ont conclu qu'un armistice temporaire et tout danger de guerre n'a pas été éliminé de notre pays».

La Corée du Nord doit établir un dialogue avec la Corée du Sud avant d'espérer obtenir une reconnaissance diplomatique de la part des États-Unis, avait souligné la semaine dernière le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright. «La reconnaissance, c'est plus lointain. L'important est d'obtenir un dialogue entre le Nord et le Sud», avait elle déclaré, après trois jours de pourparlers préliminaires à New York entre des délégations américaine, nord-coréenne et sud-coréenne destinées à préparer la tenue formelle de négociations de paix.

La Corée du Nord venait de rejeter une proposition américaine d'instaurer un dialogue direct entre les deux Corées en la qualifiant d'«irresponsable» et en soulignant que la paix ne peut être assurée tant que des troupes américaines sont stationnées en Corée du Sud.

EN BREF

L'ONU montre du doigt les Chypriotes turcs

New York (AFP) — Les membres du Conseil de sécurité de l'ONU ont montré du doigt hier la partie chypriote turque pour le blocage des récentes négociations de Glion, en Suisse. À l'issue de consultations à huis clos à New York au cours desquelles le médiateur des Nations unies, Diego Cordovez, a fait un point de la situation, le président du conseil, John Weston (Grande-Bretagne), a dit que les membres étaient «désolés qu'il n'ait pas été possible de faire davantage de progrès». Sir John a rendu hommage au président chypriote grec Glafcos Clerides pour sa «flexibilité et sa coopération». Mais, a-t-il dit, les membres du Conseil de sécurité ont déploré que «des progrès substantiels aient été, cette fois, retardés par la tentative de soulever des conditions préalables» de la part des «Chypriotes turcs» de Rauf Denktaş. MM. Clerides et Denktaş se sont mutuellement accusés d'avoir conduit dans une impasse cinq jours de discussions intenses dans un hôtel de Glion.

Il décapite sa fille

Le Caire (AFP) — Un Égyptien a décapité sa fille car il considérait qu'elle l'avait déshonoré en passant une semaine avec son ami dans une station balnéaire, a rapporté hier le quotidien gouvernemental égyptien *Al Akhbar*. Le père, âgé de 44 ans, a commis le meurtre mardi à l'aide d'un couteau de boucher au domicile de l'amie de sa fille à Matariya, un quartier de la banlieue nord du Caire, selon le journal. La fille, âgée de 25 ans, dont l'identité n'a pas été révélée, avait quitté son domicile sans prévenir ses parents pour passer une semaine avec son ami sur la Méditerranée à Al-Arich, à 330 km au nord-est du Caire. À son retour, elle s'était rendue chez son ami, a raconté *Al Akhbar*. Après avoir vérifié qu'elle ne s'était pas encore mariée avec son amant, le père lui a tranché la tête avant de se rendre à la police pour reconnaître son crime, selon la même source. Il l'a justifié par le fait qu'il voulait «défendre l'honneur de sa famille», a indiqué le journal.

Civils rwandais massacrés

Washington (AFP) — Des «centaines de civils désarmés» ont été tués au début du mois dans le nord-ouest du Rwanda par l'Armée patriotique rwandaise (APR) et des «rebelles armés», selon deux organisations de défense des droits de l'homme. Human Rights Watch/Africa et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) assurent dans un communiqué publié hier que ces massacres se sont produits dans la préfecture de Gisenyi les 8, 9 et 10 août, dans le nord-ouest du pays. Le premier d'entre eux, souligne le document, s'est produit le lendemain de la parution du rapport de la Mission des Nations unies pour les droits de l'homme au Rwanda (HR-FOR), qui faisait état de plus de 2000 morts depuis le mois de mai au Rwanda.

La plus importante opération israélienne depuis 18 mois

Cascade de raids aériens au Liban

La France fait part de son inquiétude

Le ministre français des Affaires étrangères, Hubert Védrine, a pris contact hier par téléphone avec ses homologues libanais, syrien et israélien pour leur faire part de son inquiétude face à l'escalade de la violence, a-t-on indiqué au Quai d'Orsay. Le chef de la diplomatie française, a-t-on précisé, a regretté les attaques contre les populations civiles, de part et d'autre de la frontière israélo-libanaise et notamment dans la région de Saïda.

NAZIH NAKOUZI
REUTER

Saïda — L'aviation israélienne a effectué hier son opération la plus importante depuis un an et demi contre le territoire libanais, en représsailles à des tirs de roquettes du Hezbollah contre le nord de l'Etat hébreu.

Des avions de combat ont frappé des installations électriques desservant Beyrouth, pilonné des bases du Hezbollah à l'ouest de la frontière libano-syrienne et largué des bombes près d'une position de l'armée libanaise.

Ces trois raids, opérés en l'espace de deux heures, s'inscrivent dans une escalade de la violence qui, depuis lundi, menace de réduire à néant un accord de paix par lequel les parties belligérantes se sont engagées en 1996 à épargner les civils sur la dernière ligne de front israélo-arabe active.

Le premier ministre libanais, Rafic Hariri, a accusé Israël d'entretenir l'instabilité au Proche-Orient, et son ministre de la Défense Mohsen Dalloul a qualifié les raids aériens d'actes de terrorisme.

En Israël, le ministre des Affaires étrangères David Levy a lancé un appel au calme, mais en réaffirmant que son pays n'hésiterait pas à frapper de nouveau le Hezbollah si sa sécurité était menacée.

«Nous ne souhaitons de débordements d'aucune sorte. Nous voulons la tranquillité qui est essentielle aux deux parties. J'espère que le gouvernement du Liban mettra de l'ordre chez lui au lieu de blâmer le gouvernement d'Israël», a dit Levy aux journalistes à Nahariya.

Selon l'armée israélienne, les avions ont lâché des bombes à proximité d'une batterie d'artillerie de l'armée libanaise qui avait procédé lundi à des tirs en direction de Djezzine, enclave contrôlée par le général

Antoine Lahd, chef de l'Armée de libération du Liban-Sud (ALS) pro-israélienne.

Les pilotes ont veillé à «ne pas atteindre de soldats libanais ou leur matériel, tout en indiquant clairement qu'Israël ne restera pas passif devant une participation de l'armée libanaise à des activités menées avec le Hezbollah», selon un communiqué de Tshah.

De source militaire libanaise, on a réagi en soulignant que l'armée libanaise avait exclusivement pris pour cible une position de l'ALS d'où étaient partis la veille des tirs ayant causé la mort de sept civils à Saïda.

«Les menaces israéliennes n'empêcheront pas l'armée d'exercer son droit de défendre la population et la patrie», a-t-on ajouté de même source.

Tshah a fait état de «bonnes frappes» contre une position du Hezbollah aux environs de Janta, dans le centre de la vallée de la Bekaa sous contrôle syrien. Selon la sécurité libanaise, quatre civils ont été légèrement blessés.

À la suite du pilonnage de Saïda lundi par l'ALS, le Hezbollah avait tiré mardi des dizaines de roquettes sur la Haute-Galilée, faisant un blessé.

La chasse israélienne a aussi pris pour cible une ligne électrique à Barja, à 25 km au sud de Beyrouth, afin d'inciter le gouvernement libanais à «prendre l'initiative et

à limiter les activités du groupe terroriste Hezbollah», dit le communiqué israélien. Selon des témoins, cette attaque a aussitôt privé d'électricité le port de Saïda, où vivent 80 000 habitants.

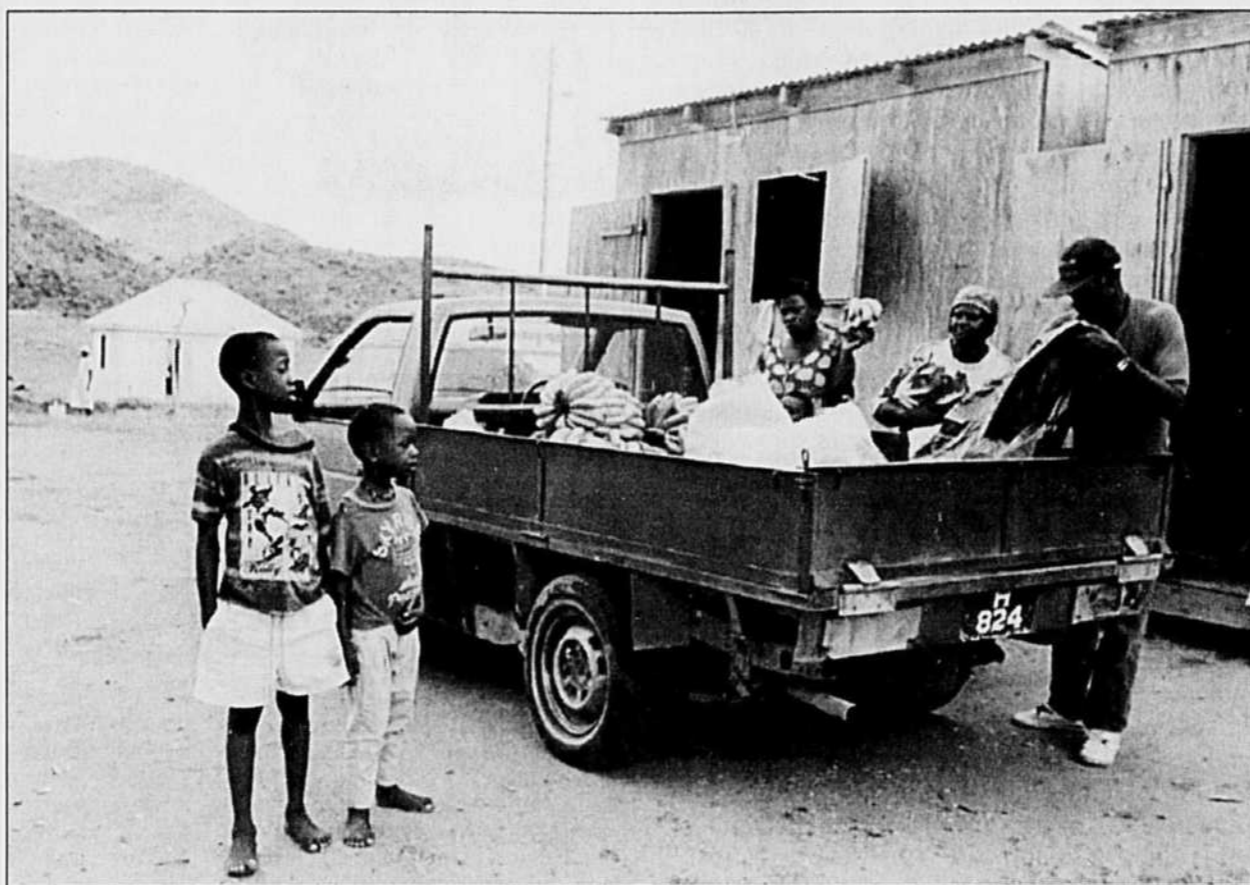
«L'agression israélienne en cours contre le Liban démontre que cet État ne recherche pas la paix. Si le gouvernement Nétanyahou ne change pas d'attitude en ce qui concerne la paix, les Arabes et les Palestiniens, la région restera un terrain de violence et d'instabilité», a dit Rafic Hariri lors d'une visite aux victimes hospitalisées du bombardement de Saïda.

Mohsen Dalloul a renchéri: «Ces raids aériens contre de paisibles villages de la Bekaa et le long de la côte libanaise illustrent les méthodes terroristes et criminelles auxquelles souscrit Israël.»

Un groupe de surveillance international composé de représentants du Liban, d'Israël, de la Syrie, des États-Unis et de la France s'est réuni hier à Nakoura (Liban) pour étudier les griefs des deux côtés de la frontière, a rapporté la Force intérimaire de l'ONU au Liban.

Ce groupe avait été créé après l'offensive israélienne qui fit 200 morts — en majorité des civils — en avril 1996 au Sud-Liban. Il a pour mission d'examiner d'éventuelles violations de l'accord protégeant les civils.

En attendant l'évacuation



KEVIN WEST, AP

DES RÉSIDANTS de la petite île antillaise de Montserrat ont reçu hier des vivres alors que les opérations d'évacuation volontaire de l'île britannique, menacée par l'éruption du volcan La Soufrière, débutaient. Un ferry de 100 places conduira en une heure et demie les réfugiés sur l'île voisine d'Antigua, a précisé un porte-parole du Foreign Office, à Londres, qui n'a pu donner aucune indication sur le nombre d'habitants ayant exprimé le souhait de quitter Montserrat. Près de 5000 résidents, sur une population initiale de 11 000 habitants, se trouvant encore sur place devaient décider s'ils entendaient partir ou rester malgré l'importante activité sismique de La Soufrière.

EX-ZAÏRE

Nouvelle mission d'enquête de l'ONU sur des massacres

Kinshasa est accusé de vouloir saboter la mission

AGENCE FRANCE-PRESSE

Genève — Une nouvelle mission de l'ONU va commencer une enquête ce week-end sur les massacres présumés de réfugiés et autres atrocités dans l'ex-Zaïre mais ses chefs ont reconnu hier ne pas avoir reçu toutes les assurances du gouvernement de Laurent Désiré Kabila de pouvoir travailler librement.

La mission a été nommée le mois dernier par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, après le refus du dirigeant de la République démocratique du Congo (RDC) d'autoriser l'accès du pays à une première équipe dirigée par le rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme dans l'ex-Zaïre, le Chilien Roberto Garretón.

Celui-ci avait été l'auteur de rapports accusant les nouveaux maîtres de Kinshasa et leurs alliés d'avoir massacrés des milliers de réfugiés hutus rwandais, allant jusqu'à parler de crimes contre l'humanité et d'éventuel génocide.

La nouvelle mission de 23 membres est dirigée par le Togolais Atsu-Koffi Amega. Elle doit quitter Genève samedi et commencer les travaux préparatifs dès dimanche à Kinshasa avant de se déployer à Kisangani, dans l'est et l'ouest de la RDC.

M. Amega a dit avoir reçu «de multiples expressions de coopération manifestées par les autorités» mais a implicite-

ment reconnu ne pas disposer de garanties de pouvoir enquêter en toute liberté et indépendance.

Les deux autres membres de l'équipe sont l'Américain Reed Brody et le Zimbabwéen Andrew Chigovera. Les enquêteurs sont accompagnés de spécialistes argentins d'anthropologie et de médecine légiste.

«Nous pensons avoir libre accès à n'importe quel endroit du territoire et à toute personne que nous souhaiterions contacter», a dit M. Amega.

Mais «il est évident que ces garanties peuvent être potentiellement violées de multiples façons au cours de plusieurs mois dans le pays», a précisé M. Brody.

«Nous verrons sur le terrain comment le gouvernement Kabila va respecter les dispositions» prévues par le secrétaire général, a ajouté M. Amega. Si des obstacles étaient mis, «nous en tirerions les conséquences qui s'imposent», a-t-il averti.

L'équipe a pour mandat d'enquêter sur les graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire qui auraient été commises en République démocratique du Congo depuis le 1er mars 1993.

Les enquêteurs doivent notamment exhumer des cadavres de fosses communes, des photos de témoins, examiner des ententes de satellites et des rapports de divers gouvernements.

À la demande de M. Kabila, le mandat de la mission a été étendu aux dernières années du régime du

président Mobutu Sese Seko renversé en mai dernier. La précédente mission devait enquêter sur les atrocités commises à partir de l'automne dernier, début de l'offensive qui a permis à M. Kabila de conquérir le pouvoir.

Des membres du nouveau gouvernement congolais doivent accompagner les enquêteurs de l'ONU.

«Je ne peux pas dire à l'avance quel degré de liberté va nous donner le comité de liaison» avec l'équipe de l'ONU, formé par Kinshasa, a ajouté M. Amega.

Un des principaux groupes de défense des droits de l'homme dans l'ex-Zaïre, l'Association zaïroise des droits de l'homme (AZADHO), a accusé de son côté M. Kabila de vouloir saboter l'enquête de l'ONU.

«La politique du gouvernement est de ne pas laisser faire la vérité», a dit le président de l'AZADHO, Guillaume Ngefa en visite à Genève.

Il a cité des informations selon lesquelles des cadavres ont été exhumés des charniers pour être brûlés ou détruits à l'acide, que des membres du gouvernement ont eu pour mission de persuader les paysans de ne pas témoigner et que certains sites ont été déclarés inaccessibles.

Il a également estimé que l'autorité et la marge de manoeuvre de la mission de M. Amega étaient diminuées par le compromis politique passé par l'ONU avec Kinshasa après le veto contre M. Garretón.

Arafat invite l'opposition à se rallier à lui

SAKHER ABOU EL-OUN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Gaza — Le leader palestinien Yasser Arafat a invité hier son opposition à se rallier à lui, lors d'une réunion de «dialogue national» à Gaza au cours de laquelle des militants islamistes ont appelé à des actions armées contre l'Etat hébreu.

Les Palestiniens «doivent adopter une position unique pour faire face aux défis de cette période dangereuse», a déclaré M. Arafat, qui avait fait fi des protestations d'Israël pour convoquer cette réunion avec des dirigeants du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) et du Jihad islamique.

Depuis un attentat le 30 juillet à Jérusalem (14 morts israéliens outre deux kamikazes), M. Nétanyahou exige que M. Arafat lance une opération policière d'envergure contre le Hamas et le Jihad qui revendiquent la plupart des attentats anti-israéliens.

«Les Palestiniens ne sont qu'une seule et même personne dans les circonstances actuelles qui ne réussiront pas à détruire notre peuple, car il se bat depuis 100 ans comme une seule et même personne», a ajouté M. Arafat.

Au cours de la réunion, un dirigeant du Hamas à Gaza a réaffirmé le soutien de son groupe à l'action armée et a demandé à M. Arafat d'annuler les accords de paix avec Israël.

«Nous disons que l'option de la résistance sous toutes ses formes est la bonne option pour recouvrer nos droits», a déclaré Abdelaziz Rantissi.

Le dirigeant du Hamas a appelé le président palestinien à cesser la coopération en matière de sécurité avec Israël et à libérer tous les opposants détenus dans les prisons palestiniennes.

Le président palestinien lui a répliqué par un appel à «la paix des braves».

«C'est la paix comme nous la comprenons. La paix des braves, pas la paix des faibles ni des lâches. Il ne faut pas oublier que la majorité des Israéliens veut la paix. Et nous leur disons: Nous sommes avec vous», a-t-il dit.

BOSNIE

Plavsic accusée de coup d'Etat

REUTER

Banja Luka — Les nationalistes «durs» opposés à la présidente des Serbes de Bosnie Biljana Plavsic ont accusé celle-ci d'avoir exécuté un véritable «coup d'Etat» hier en prenant le contrôle de plusieurs postes de police de Banja Luka, avec l'appui de soldats britanniques et tchèques de l'OTAN.

Quelque 350 soldats de la Force de stabilisation internationale (SFOR), dont les blindés étaient appuyés par des hélicoptères de combat américains Apache, se sont déployés dans les rues et ont encerclé quatre commissariats et l'école de police du bastion serbe situé dans le nord-ouest du pays. «La SFOR n'a rencontré aucune résistance», a dit aux journalistes à Sarajevo le commandant John Blakeley, porte-parole de la SFOR.

Des éléments de la Police internationale (IPTF) ont pénétré à l'intérieur des locaux où ils ont trouvé divers indices d'atteintes aux droits de l'homme commises par les ultra-nationalistes hostiles à la présidente bosno-serbe Biljana Plavsic, a déclaré à la presse Werner Schum, commandant adjoint de l'IPTF.

Ils ont découvert un grand nombre d'armes au commissariat principal «l'équivalent de près de trois cargaisons de camion (qui) laisse penser que les chefs du courant dur de la police, évincés ce week-end par Plavsic, se préparaient à résister», a déclaré un observateur occidental.

L'intervention de la SFOR, où prédominent les pays de l'OTAN, faisait suite à des entretiens de crise qui ont réuni mardi soir Biljana Plavsic, l'émissaire américain Robert Gelbard et Carlos Westendorp, Haut représentant de la communauté internationale en Bosnie.

Ce déploiement semble indiquer que les puissances occidentales sont désormais prêtes à soutenir sans réserves la présidente Plavsic dans la lutte qui l'oppose aux partisans de Karadzic, inculpé de crimes de guerre par le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye.

É D I T O R I A L

«On ouvre les fenêtres!»

Jean-Robert Sansfaçon

Cette citation du directeur intérimaire de la Sûreté du Québec, Guy Coulombe, exprime bien le vent de renouveau que veut insuffler ce premier civil à occuper un poste aussi élevé à la tête de notre police nationale. La réforme proposée est ambitieuse, à la mesure des problèmes de l'organisation.

La Sûreté du Québec est un corps policier compétent dont la vaste majorité des membres mérite le respect des citoyens. Cela étant dit, il faut bien admettre que nombre d'événements récents, de témoignages et de rapports de comités d'études ont permis de constater des lacunes profondes dans la culture et le fonctionnement de ce corps d'élite.

À cause de sa structure de groupe refermé sur lui-même, puissant et secret, la SQ n'a pas suivi l'évolution normale à laquelle la plupart des grandes organisations ont été confrontées au cours de la dernière décennie.

Selon le diagnostic posé par les analystes qui se sont penchés au-dessus du patient, la SQ persiste à ne faire confiance qu'à elle-même, comme si elle possédait en son sein toutes les compétences et les capacités nécessaires à sa bonne marche et à son propre renouvellement. Or, la société a changé, les citoyens sont devenus plus exigeants, même les criminels n'opèrent plus comme il y a 20 ans. Les vols de banque à la pointe du fusil ont fait place à la fraude économique, la violence conjugale est devenue un crime qui exige doigté et intelligence de la part des agents, bref, les exigences du métier ont évolué rapidement, sans que la SQ ait suivi au même rythme.

Bien sûr, les agents de la Sûreté le savent et nombre d'entre eux ont su s'adapter, mais sur une base individuelle et souvent sans que l'acquisition de connaissances leur soit reconnue le moment venu de demander une promotion. À la SQ, les promotions sont acquises de façon quasi automatique, au fur et à mesure que l'on vieillit. À tel point qu'on constate un mouvement de personnel interne trop élevé pour assurer la stabilité des effectifs et la transmission des connaissances des anciens aux nouveaux. Il faut donc ralentir le processus, mieux définir le profil des postes à combler et revoir la nature des responsabilités des uns et des autres. Lourde et délicate tâche que se proposent d'accomplir le nouveau directeur et son équipe.

Il est aussi devenu nécessaire d'accroître la compétence académique des officiers, que ce soit par la formation continue du personnel en place ou en ouvrant la porte de la carrière d'officier à de jeunes diplômés de nos universités. À ce propos, on connaît la réticence des policiers et de leur syndicat au recrutement «latéral» d'individus qui ne sont pas issus de la base. Or, si on peut comprendre le raisonnement de ces policiers pour qui il faut avoir fait de la patrouille pour savoir de quelles fibres est constitué le travail policier, on est aussi en droit de se scandaliser d'un tel esprit de clocher. Qui peut nommer une seule organisation capable de s'autoreproduire et de s'auto-suffire sans malformations congénitales? Qui connaît une autre organisation de l'importance de la SQ qui, en 1997, peut se permettre de fonctionner avec seulement 3 % de ses cadres possédant une formation universitaire? Même l'objectif fixé par la direction de la Sûreté de porter ce pourcentage à 30 % reste beaucoup trop modeste. Quant à l'exigence de l'Association des policiers que l'on offre d'abord aux agents de l'intérieur la possibilité de s'instruire, et qu'on n'ait

recours à des éléments de l'extérieur qu'en tout dernier recours, rappelons au président de l'Association que ce n'est pas aux contribuables d'assumer les 200 000 \$ en salaires et en droits de scolarité qu'exige, de façon minimale, la poursuite d'études universitaires d'un agent qui cherche de l'avancement.

La réforme proposée par le directeur Coulombe touche nombre d'autres aspects de la gestion à la SQ, notamment les enquêtes criminelles et les services spécialisés, et dans tous les cas, on en revient à cette nécessité de préciser les responsabilités des intervenants, d'améliorer la formation des agents et la qualité de l'encadrement du travail.

Par ailleurs, le volet de la réforme qui risque d'être le plus délicat et le plus complexe à mettre en place au cours des prochains mois, c'est celui qui découle de l'adoption récente de la loi 77 qui force les municipalités de moins de 5000 habitants à payer la moitié de la

facture des services de base de la SQ. À lire les documents de la SQ et à entendre les propos de son chef, il semble qu'on ait pris la chose très au sérieux. Au cours des prochains mois, les citoyens entendront parler des agents de la SQ de leur localité, et pas seulement lors d'opérations-radar à l'entrée des villages. Bientôt, la moitié des policiers de la SQ sera affectée à des postes régionaux identifiés aux couleurs de la MRC (l'autre moitié étant retenue par les services spécialisés propres à une police nationale). Même les voitures de la SQ porteront l'identification de la MRC.

Quant aux agents, ils devront répondre plus que jamais aux besoins du milieu qui leur seront transmis par l'entremise des nouveaux Comités de la sécurité publique de la région, où siègeront quatre élus locaux et deux policiers. Comme à Montréal, la direction de la SQ se lance donc dans une opération «police de proximité» qui a pour objectif de sortir les agents de leur poste, et de leur voiture, pour les rapprocher des citoyens. Une autre manifestation de la volonté des dirigeants de la SQ, et du gouvernement, d'ouvrir les fenêtres du bunker.

Évidemment, tous ces changements ne sont possibles qu'avec la collaboration des membres de la Sûreté, et de leur association. Ce qu'un peu de bonne volonté... et le départ pour la retraite de près de la moitié du personnel de la SQ d'ici cinq ans, devraient rendre plus facile.

De façon paradoxale, le climat de crise provoqué par l'affaire Matticks et l'enquête Poitras ouvre aussi une occasion unique pour le gouvernement de mettre en branle les grandes lignes d'une réforme à laquelle on avait cessé de croire. On s'illusionnerait pourtant si on s'imaginait que tout ira sans peine et sera complété dans un court délai. En touchant à la pratique quotidienne du travail des policiers, c'est à la culture même de la SQ que l'on s'attaque, à des méthodes et des habitudes aussi confortables que peu critiquées, du moins de l'intérieur de l'organisation. Il faudra donc des années avant de changer cela et c'est pourquoi le ministre Robert Perreault devrait songer à prolonger de quelques bonnes années le mandat du directeur par intérim, Guy Coulombe. Car les policiers de la SQ et la population ne doivent avoir aucun doute quant à la détermination du gouvernement à réformer l'organisation.

L E T T R E S

Un pays servile

Le Canada semble être prêt à payer n'importe quel prix son adhésion à l'OTAN. Qu'est-ce donc qui rend cette adhésion si importante, de qui avons-nous besoin d'être protégés? Notre participation à l'OTAN prévoit la permission pour les chasseurs étrangers de survoler les territoires habités à basse altitude. Qu'on s'entende bien: un territoire occupé par des groupes autochtones dispersés est un territoire habité, à moins de concevoir une grande partie du Canada comme un immense désert. Sauf erreur, le Canada est le seul pays au monde à faire montre d'une telle complaisance. Le chef du gouvernement actuel n'en est peut-être même pas conscient, illustrant une fois de plus son impéritie.

Le 26 juillet dernier, à Percé en Gaspésie, a eu lieu l'incident le plus absurde, le plus inadmissible de cette «clause de la participation du Canada à l'OTAN». Deux chasseurs allemands en provenance du Labrador et se dirigeant vers la Nouvelle-Écosse se sont permis un survol à très basse altitude de l'île Bonaventure, perturbant une colonie de 140 000 oiseaux («fous de Bassan»), un sanctuaire unique au monde. Des petits se jetaient à la mer, la panique s'est emparée de la colonie qui devint dangereuse pour les touristes qui l'observaient, colonie qui ne sait plus maintenant repérer ses aires de nidification. Geste stupide causé soit par un mauvais balisage des cartes de l'Armée canadienne, soit par une infraction pure et simple, aux lois nationales et internationales, aux règlements d'un pays où le manque de respect de soi commence à être malheureusement notoire.

C'est ainsi que pour une billesée technologique de la Défense, onrompt un équilibre écologique, ne se souciant pas de causer des dommages

irréparables. Les vols à basse altitude des chasseurs militaires doivent être immédiatement proscrits sur tout le territoire canadien: la population sera ainsi parfaitement défendue!

Jean-Pierre LeBlanc
Journaliste
Rimouski, 30 juillet 1997

Allocations-mirage

Les allocations familiales ont déjà représenté et devraient représenter une aide financière significative pour toutes les familles. Désormais, seules certaines familles très pauvres et monoparentales auront droit à des allocations substantielles. À compter d'un seuil très modeste du revenu familial, les «allocations» deviennent illusoire par rapport à ce qu'il en coûte réellement pour faire vivre des enfants. De plus, ce ne sont pas toutes les familles pauvres qui verront leur sort s'améliorer. Loin s'en faut, puisqu'un grand nombre d'entre elles, et en particulier les monoparentales, survivent grâce à l'aide sociale. Et que celles-ci verront leur cheque d'aide sociale amputé.

Que d'hypocrisie dans une seule et même réforme des «allocations familiales». Elles étaient belles, les promesses, c'est ahurissant! Les citoyens qui ont des enfants sont pénalisés financièrement, comparativement à ceux qui n'en ont pas, ou peu. Qui fera vivre les célibataires et les couples sans enfants quand ils seront à la retraite? Qui produira la nourriture, les vêtements, qui construira et restaurera les maisons, qui rendra des services de santé, qui réparera les véhicules et les routes? Les enfants de ceux qui triment dur dans la difficile conciliation du travail et de la famille. Et qui disposera de plus d'argent pour s'offrir une belle retraite, sinon ceux qui ont eu le moins d'enfants possible? La «réforme» ne ré-

pond en rien à cette grave iniquité.

Mme Marois et son parti peuvent être assurés d'une chose: la dénatalité et ses conséquences funestes pour la société québécoise vont perdurer. Les «allocations familiales» ne sont plus qu'un mirage. Ainsi en est ce parti qui, outrageusement, ose encore se nommer «québécois».

François Beaulé
Montréal, 10 août 1997

Rapides du Cheval Blanc

Dans l'article intitulé «Détournement de fleuve» publié dans *Le Devoir* du 31 juillet dernier, je relève un exemple d'étymologie populaire sur un nom de lieu du Québec: «À côté de l'île (Joybert), il y avait les rapides du Cheval Blanc, nommés ainsi à cause de ce cheval qui s'y jeta plutôt que de continuer à travailler aux champs, sur l'île». Cette explication est problématique. En effet, comme il y a trois autres rapides du Cheval Blanc au Québec (Laval, Mont-Laurier et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau), on peut penser que ces autres ruptures de pente ont reçu leur nom à cause du bouillonnement blanc de leurs eaux, d'où la métaphore avec le cheval blanc. Il existe un rapide des «Bouillons Blancs» sur la rivière Cap-Chat en Gaspésie. De plus, les «Rapides de la Jument Blanche», mentionnés dans le même article, se réfèrent à la même métaphore! Au Québec, c'est surtout dans les noms de rapide(s) que la population a été la plus créatrice. On peut citer Rapide Danseur en Abitibi, Rapides Course de chevaux à Harrington (Argenteuil), Rapides Chantants dans les Laurentides, etc.

Jean Poirier
Membre du Comité de la Nouvelle
Revue d'Onomastique de Paris
Sainte-Foy, 31 juillet 1997

LA NOUVELLE SQ...



Êtes-vous élitiste?

Dur été pour les élitistes du Québec. En cette saison de relative inactivité journalistique, les nouvelles importantes se comptent sur les doigts d'une main.

Les politiciens sont en vacances ou devraient l'être. Ce qui empêcherait les plus coriaces d'entre eux de dérailler. Quant à moi, je souscrirais volontiers à une campagne de souscription qui enverrait Stéphane Dion en congé prolongé dans la forêt équatorienne.

En cette période de vaches maigres, les médias ne font pas dans la dentelle. Ils exagèrent la portée d'informations qui en temps ordinaire auraient eu un impact plus mesuré, plus raisonnable.

Dur été pour les élitistes, à coup sûr. Pas de crise d'Oka, pas de sinistre naturel à Chicoutimi, les journaux, les radios, les télévisions se sont donc tournés vers l'événementiel. La mort d'un chanteur (Farago), celle d'une vedette de la télévision (Tougas) ont provoqué les délires que l'on sait. Mais enfin, ce n'est pas moi qui vais déplorer qu'on ait le cœur trop tendre.

Le week-end dernier, on s'est ému dans le monde entier à propos du 20^e anniversaire du décès d'Elvis Presley. On a évoqué sur tous les tons les facettes de la carrière du King, ainsi qu'on aime bien le nommer. On ne m'en voudra pas d'affirmer que cette commémoration ne m'a fait verser aucune larme. Mes yeux pourtant fort humides ont autre chose à faire.

Comme, par exemple, de pleurer sur les torts dont on afflige l'élitisme. À tout propos, on évoque cette supposée tare. Dans la société qui nous entoure pourtant, je ne vois pas motif à attermoier. J'en suis rendu à le déplorer.

Que l'on m'entende bien. L'élitisme qui consiste à décerner des doctorats

honoris causa au premier philanthrope venu, je m'en bats l'œil. Ce n'est certes pas parce qu'un quelconque personnage du monde des affaires a trouvé un moyen de payer moins d'impôts et de se rendre intéressant que je vais m'incliner devant sa supposée générosité. Un salaud ou un usurpateur décoré reste un salaud ou un usurpateur. Tout juste réussit-on en pareil cas à déconsidérer les moins crétiens que lui qu'on a décorés dans le passé ou qu'on honorera dans l'avenir.

Pour moi, un être d'élite est un homme intègre, un être qui ne tolère ni les compromis, ni les compromissions. Ne me parlez pas d'un écrivain qui rend accessibles ses écrits en les édulcorant pour plaire au plus grand nombre et pour faire des sous. Je ne fais pas l'apologie de l'artiste maudit et désargenté, mais pour moi Pavarotti, avec ses chants napolitains, n'est pas un être d'élite. C'est une star, une sorte d'Elvis qui ne se déhanche pas mais dont la voix a parfois des échos boursiers, sorte de tiroir-caisse du riche.

Ces jours derniers, donc, on n'en a eu que pour le petit chanteur de Memphis devenu à l'échelle mondiale vedette culte. Est-ce un phénomène vraiment nouveau? Ou n'est-il amplifié que par l'existence toujours grandissante de la télévision? Je suis trop porté vers l'élitisme pour en trancher. Aujourd'hui Elvis, demain Jean-Paul II, après-demain la sœur du beau-frère de Michael Jackson. Pour moi, aucune importance.

On disait jadis qu'il fallait que jeunesse se passe. Si au moins la bêtise faisait de même. Elle change de visage, voilà tout. Pour pleurer en tenant un lampion pendant une fête en l'honneur d'Elvis, il faut être passablement tarte, on l'admettra.

Si l'on n'est pas de cet avis, il y a fort à parier qu'on n'est pas doué pour

l'élitisme. Il faut garder ses larmes pour d'autres causes. Et pleurer le moins possible. Ça pollue l'environnement.

J'ai posé une question dès l'énoncé du titre de cette chronique. Êtes-vous élitiste? Vous l'êtes à mon sens si votre nature vous porte à ne pas monter dans le premier bateau proposé. On a tous son petit coin d'Elvis, un aspect de sa nature où se terrent le mauvais goût et la facilité, mais il faut voir à ce qu'ils ne se multiplient pas.

Je crois même que si l'on n'a pas la volonté de lutter, de riposter, on est cuit. On peut l'être à 16 comme à 80 ans. Être élitiste veut dire qu'on a du jugement et qu'on ne se laisse avoir qu'après examen et après consentement.

Être élitiste, pour moi, veut aussi dire qu'on ne craint pas de marcher seul si le pas du régiment ne nous convient pas. La connotation péjorative qu'en d'autres sociétés et en d'autres temps on a accolée à l'épithète ne tient pas dans une fin de millénaire vulgaire à plus d'un titre. Vulgaire et carrément mièvre. Jamais on n'a été plus impressionné par l'argent, le clinquant. Rarement s'est-on si honteusement vu devant les inégalités, les injustices.

Si c'est être élitiste que de ne pas joindre sa voix au bémol collectif, soyons-le généreusement. Si c'est tout aussi élitiste de déplorer que les musées soient devenus des réceptacles à expositions à visiter au pas de course et les orchestres symphoniques des accompagnateurs de fête de foire, affirmions sans ambages notre état.

Élitiste, le signataire de ce texte? Le plus souvent possible. Mais ne comptez pas sur lui pour parler de ses difficultés d'écriture, pour parler de son «œuvre». Ce genre d'élitisme, il n'aime pas beaucoup. Ce qui ne l'empêche pas de contempler avec contentement sa photo dans les pages de ce journal. Il n'a jamais prétendu que l'élitisme est un remède contre toutes les prétentions.

À P R O P O S

...des risques de la déréglementation en environnement

Le phénomène de déréglementation répond fréquemment à un besoin de désengagement de l'État dans un contexte d'assainissement budgétaire et de lutte au déficit. Ce désengagement se traduit souvent par un transfert des responsabilités vers des niveaux inférieurs de gouvernement ou le secteur privé, en invoquant la décentralisation ou le partenariat. Aujourd'hui, l'approche du MEF se veut plus une modernisation et un dépeuplement du système qu'un désengagement. Cet objectif est louable mais il faut s'assurer que les impératifs comptables du gouvernement ne viennent pas dicter un agenda plus drastique qui mènerait à un simple désengagement du ministère de ses responsabilités vis-à-vis de la protection de l'environnement.

À ces justifications de la déréglementation, on doit cependant opposer l'ensemble des progrès accomplis depuis

20 ans grâce à la mise en place et l'application de la réglementation environnementale. Au-delà de l'impact positif direct sur la qualité de l'environnement, ces lois et règlements ont permis la mise en place et la structuration des outils technologiques qui nous permettent aujourd'hui de mieux comprendre et mieux protéger l'environnement.

Déréglementer ce secteur en ne tenant compte que de préoccupations d'équilibre budgétaire ébranlerait très sérieusement notre système de protection de l'environnement. Il est probable qu'à moyen terme, l'économie en ferait aussi les frais quand les contre-coups de cette déréglementation se feraient sentir.

Mémoire sur la déréglementation présenté par La Grappe de développement des industries de l'environnement, juin 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES



PHOTO JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'économie sociale entre dans une nouvelle phase et pourrait jouer un rôle plus important que celui d'être simplement supplétive à l'économie de marché et à l'économie publique

Comment repenser le «social» dans un contexte de crise économique?

LOUIS FAVREAU

Sociologue, Chaire de recherche en développement communautaire (UQAH)

Voilà déjà plus de dix ans, notamment avec la création des premières corporations de développement économique communautaire (CDEC) à Montréal, que le mouvement communautaire a commencé à modifier sa trajectoire et ses stratégies d'intervention. C'est qu'aujourd'hui, son implication dans la production de services, la création d'emplois et la revitalisation économique et sociale de communautés locales est croissante. Pour être plus précis, il est engagé non seulement dans la revendication auprès des pouvoirs publics d'un transfert de la richesse collective à des groupes de la société qui en ont moins, mais également dans la production de richesses avec, par et pour ces groupes et ces communautés en difficulté.

Le Québec ne fait pas exception. Presque partout dans le monde le mouvement communautaire — et avec lui de nombreux groupes de femmes et des syndicats — n'a pas attendu et a mis en œuvre des initiatives pour faire face à la crise de l'emploi et au déclin des économies locales. Chiffons un peu cette dynamique économique de caractère associative: 1) en Espagne, près de 10 000 coopératives et plus de 175 000 emplois; 2) en France, 185 000 associations déclarant une activité économique parmi lesquelles des services de proximité et des régies de quartier; 3) en Belgique, un ensemble associatif de plus de 200 000 emplois; 4) aux États-Unis des activités de revitalisation de quartiers animées par plus de 2000 Community Development Corporations (CDC) et des centaines de fiducies foncières communautaires.

En effet, que faire quand l'économie porte de plus en plus difficilement la croissance du social? Comment redonner à «social» sa force? L'intensité et la durée de cycles successifs de récession ont fait des

problèmes de l'emploi et de l'exclusion sociale des enjeux majeurs de société. Les pouvoirs publics comme les mouvements sociaux ont ainsi été amenés à se repositionner. Un certain nombre d'initiatives économiques porteuses de finalités sociales fortes ont alors émergé. D'où la résurgence de la notion d'entreprises d'économie sociale.

Mais dans la dernière décennie, le mouvement communautaire est allé encore plus loin. Il a opéré un saut qualitatif par la mise sur pied de projets et de dispositifs de solidarité économique de quartier. Bref, il a opté pour le développement économique communautaire (DEC), inspiré en cela par l'expérience américaine des CDC.

Les principales caractéristiques de ces expériences

Stimulée par l'approche du DEC et dynamisée par de nouvelles structures d'accompagnement comme les CDEC, les CDC et les SADC, la nouvelle économie sociale (NES) tend à se donner des assises autour des coordonnées suivantes: 1) une approche intégrée, qui se veut tout à la fois économique et sociale; 2) une intervention fortement territorialisée; 3) une approche multipartenaire mettant à contribution les secteurs public, associatif et privé; 4) la multi-activité qui permet un travail simultané de soutien à des entreprises locales en difficulté, de formation des populations résidentes et de renforcement du tissu social des quartiers; 5) une démarche partenariale où les principaux acteurs sont liés organiquement par ententes, par contrats, par projets; 6) des ressources financières hybrides qui combinent à des degrés divers la solidarité sociale locale, des sources publiques et le financement lié à la vente de biens ou de services sur le marché. Des municipalités, des organisations communautaires, des syndicats et des entreprises locales en sont devenus les principaux acteurs.

Aujourd'hui, à travers tout le Québec, les notions d'économie sociale, d'insertion sociale par le travail, de développement économique communautaire occupent invariablement l'avant-scène de plusieurs débats économiques et sociaux. Certes, à la suite du Sommet de Québec et dans la foulée des réformes

Harel (les CLE) et Chevrette (les CLD), les risques sont grands de confondre le projet d'économie sociale du gouvernement actuel et celui des organisations communautaires. Il n'en demeure pas moins que depuis 10 ans ces dernières expérimentent une intervention sur le terrain économique avec une perspective nouvelle. Pour ce faire, elles réclament cependant un soutien conséquent des pouvoirs publics centraux afin de relancer les économies locales par des entreprises qui sont tout à la fois viables économiquement (en réponse à des besoins solvabilisés) et socialement utiles (favorisant le renforcement de communautés d'appartenance). Le mouvement communautaire, en cette fin de siècle, renoue ainsi avec le vieux projet d'économie sociale du mouvement ouvrier et associatif du siècle dernier.

La nouvelle économie sociale et sa contribution à une citoyenneté active

Malgré la force du courant néolibéral, les jeux ne sont pas faits. L'économie sociale entre dans une nouvelle phase et pourrait jouer un rôle plus important que celui d'être simplement supplétive à l'économie de marché et à l'économie publique. Elle devra cependant répondre à plusieurs défis: 1) faire face aux tendances centrifuges qui ont historiquement habitée et donc chercher à dépasser une problématique trop sectorielle; 2) faire face au délestage possible du service public dans les communautés. Pour ce faire, la NES doit miser sur une liaison forte avec des communautés conçues non plus comme de simples unités économiques de base, mais aussi comme des espaces de démocratie, de gouvernance locale. C'est, par exemple, l'expérience actuelle des CDEC à Québec, à Montréal et dans l'Outaouais. Enfin, dans le contexte actuel de mondialisation néolibérale, un autre défi consiste à multiplier les échelles d'intervention (locale, régionale et fédérative, nationale et internationale) et à savoir changer d'échelle d'action en passant du micro, c'est-à-dire de la gouvernance locale, au macro pour peser sur les politiques globales.

Certes, le DEC et les initiatives de la NES ne remplaceront pas les politiques macroéconomiques. Ces

expérimentations peuvent cependant permettre à terme de contribuer à en formuler de nouvelles. En même temps, dans ces quartiers où la relance fait progressivement son nid, la capacité retrouvée par la population de transformer des problèmes en projets devient une donnée cardinale de la mobilisation pour le développement. Avec le partage du travail, l'économie solidaire forme une pièce maîtresse d'un nouveau contrat social et d'une citoyenneté active.

Comme le suggère le Conseil de la santé et du bien-être, la mise en place de politiques publiques qui lui correspondent en est son corollaire obligé. Au Québec, l'articulation entre les initiatives de la NES et les pouvoirs publics est aujourd'hui au centre du débat social. Si ces initiatives sont soutenues significativement par ceux-ci, elles feront émerger des instances d'accompagnement pour assurer la relance de l'ensemble des quartiers et des régions en difficulté. La question de l'articulation de ces instances associatives de gouvernance locale avec les CLE et les CLD font partie de ce débat. Mais les pouvoirs publics devront se débarrasser de leur attitude de détenteur du monopole du service d'intérêt collectif en renonçant à tout projet d'assimilation de la NES, ce qui ne pourrait que la banaliser et du même coup lui enlever sa capacité d'être une tête chercheuse des nouvelles demandes sociales. Nous faisons l'hypothèse que ces expériences, en maintenant leur autonomie mais en devenant plus fortement organisées, sauront travailler en partenariat et continuer à générer des solutions aux crises de l'emploi et de l'état providence. La NES ne constituerait alors pas un secteur séparé mais occuperait un espace intermédiaire à l'intersection de la relation entre l'État et la société civile, de l'économie et du social, du local et du global.

Les notions d'économie sociale, d'insertion par le travail, de développement économique communautaire occupent invariablement l'avant-scène de plusieurs débats économiques et sociaux

Démocratiser le débat du libre-échange

PIERRE PAQUETTE

Secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux

Eric Lauzon avançait une idée originale dans un texte publié récemment dans *Le Devoir*, «Les négociations de la zone de libre-échange des Amériques: une opportunité pour le Canada» (4 août 1997). Selon lui, les enjeux de cette négociation pour le Canada sont d'éviter d'une part, que la vision américaine domine l'ensemble du processus et d'autre part, que ces négociations ne se résument qu'à un dialogue entre les États-Unis et le Brésil, les deux grandes puissances des blocs commerciaux majeurs des Amériques: l'ALENA et le MERCOSUR.

Pour éviter cette situation, M. Lauzon suggère que le Canada cherche au minimum la conclusion d'un traité de libre-échange avec le MERCOSUR et si possible à l'intégrer carrément. Tout en partageant ses appréhensions concernant les dangers de monopolisation des négociations sur la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) par le gouvernement américain, il me semble que la proposition de M. Lauzon doit être complétée par d'autres éléments.

D'abord, le gouvernement canadien doit clarifier sa position sur le processus d'intégration économique en cours. Dans deux négociations précédentes, celle portant sur l'accord avec les États-Unis, puis celle portant sur l'ALENA, le gouvernement canadien, peu importe le parti politique au pouvoir, a toujours soutenu que celles-ci ne portaient que sur des aspects commerciaux et qu'en conséquence elles n'avaient pas à englober d'autres aspects comme les droits du travail, l'environnement, etc.

Il n'est pas inutile de rappeler que, si des accords parallèles sur le travail et l'environnement existent dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA), on le doit d'abord au travail incessant des coalitions syndicales et populaires québécoise, canadienne, américaine et mexicaine, ainsi qu'à la conjoncture politique interne des États-Unis après l'élection du président Clinton en novembre 1993.

En effet, lors de la campagne électorale américaine d'alors et après l'élection de Bill Clinton, une majorité de représentants démocrates ont exigé la négociation d'accords sur le travail et l'environnement. Le gouvernement canadien a dû se plier à cette exigence et improviser une position canadienne sur ces questions, mal-

gré les avertissements, entre autres, de la Coalition québécoise sur les négociations trilatérales, coalition composée des centrales syndicales et d'organismes de coopération internationale.

Ces accords, bien qu'insuffisants, constituent la première reconnaissance des gouvernements concernés des impacts sociaux et environnementaux d'une entente de libre-échange. Cependant, le gouvernement canadien a continué à minimiser l'ampleur des effets de la dynamique d'intégration économique.

Si le contraire était vrai, le gouvernement aurait, en effet, pris l'initiative d'un débat public sur l'accord bilatéral avec le Chili, accord qui vient tout juste d'être signé. Dans le même ordre d'idées, le Canada ne se serait pas opposé à une discussion au G-7 sur la clause sociale, c'est-à-dire sur un mécanisme liant les avantages des accords commerciaux au respect de certains droits considérés fondamentaux par l'Organisation internationale du travail. Cette discussion proposée par le président français a rencontré l'opposition du Canada et de la Grande-Bretagne, alors dirigée par John Major, l'héritier de Margaret Thatcher.

S'il y a eu changement de vision du gouvernement canadien concernant le libre-échange, il serait grand temps

de le faire connaître à la population du Canada.

Le deuxième élément touche à l'élargissement et à la démocratisation du débat concernant la négociation de la ZLEA.

M. Lauzon table beaucoup sur le MERCOSUR pour faire contrepoids à la vision libéraliste américaine. Rappelons que le MERCOSUR est un accord entre l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay visant à créer un marché commun à l'image du modèle européen. Mais le MERCOSUR est lui-même un processus d'intégration en cours où, mises à part les ententes commerciales, peu de résultats ont été atteints concernant d'autres aspects comme les questions sociales. C'est ce qui explique qu'en décembre dernier, les organisations syndicales et populaires des quatre pays concernés ont organisé une journée concertée de mobilisation pour le respect des droits de travailleuses et des travailleurs.

Il est clair, par contre, que la démarche du MERCOSUR reconnaît les impacts de l'intégration économique sur le travail et la société et veut éviter le «dumping social», c'est-à-dire la concurrence par la détérioration des conditions de travail et de vie de leur population. De plus, il s'agit d'un processus plus démocratique qui reconnaît la nécessité de la participa-

tion de la société civile, en particulier des organisations de travailleuses et de travailleurs, à la négociation. C'est aussi une démarche plus respectueuse des capacités d'intégration des sociétés en présence.

En ce sens, la démarche du MERCOSUR doit inspirer celle conduisant à une éventuelle ZLEA.

C'est pourquoi, lors de la rencontre de mai dernier des ministres du Commerce extérieur des 34 pays des Amériques à Belo Horizonte (Brésil), les mouvements syndicaux et sociaux de l'hémisphère ont tenu parallèlement leur propre conférence.

Parmi les conclusions de la conférence, les organisations participantes, tout en déplorant l'exclusion de Cuba, ont exigé que:

- les citoyennes et les citoyens puissent largement participer à la négociation d'un éventuel accord pour la ZLEA, lequel devrait être ratifié dans chaque pays par des moyens authentiquement démocratiques;
- tout accord doit non seulement respecter les droits sociaux et économiques des populations des Amériques, mais aussi faire en sorte de les améliorer.

Ce forum a constitué la première étape d'efforts complémentaires des syndicats et autres organisations sociales des différents pays de l'hémisphère, laquelle devrait se concrétiser

d'avantage à l'occasion du prochain Sommet des chefs d'États des Amériques en mars 1998, à Santiago au Chili.

A cette fin, au cours des mois qui viennent, les organisations participantes ont convenu de mécanismes coordonnés de communication et d'échange. C'est dans ce cadre que se tiendra à Montréal, les 17 et 18 septembre prochain, un colloque international organisé par le réseau québécois sur l'intégration continentale (RQFC).

Ce colloque, en plus de poursuivre la réflexion sur l'intégration économique continentale et au premier chef vers la négociation de la ZLEA, vise à adopter une Déclaration des Amériques solidaires qui sera adressée à la Conférence parlementaire des Amériques qui se tiendra à Québec quelques jours après et qui regroupera plus de 400 parlementaires de toutes les Amériques. Ceux-ci se réuniront à l'invitation du président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, pour débattre du rôle des parlementaires face aux impacts sociaux, démocratiques, environnementaux de l'intégration économique des Amériques.

Comme on le voit, les conditions sont là pour un véritable débat large et démocratique sur notre avenir collectif à l'échelle hémisphérique.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive : Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commissaires); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Gylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lennieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Françoise Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vion, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Briën (responsable), Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Desjardis (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danièle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ROCK Patte blanche

SUITE DE LA PAGE 1

vu des réductions de transferts maintiendra le seuil de financement du système de santé à 12,5 milliards par an. Après cinq ans, cette hausse représentera six milliards de plus que ce qui avait été prévu lors du budget de 1996, a-t-il précisé.

Il faut rappeler que, depuis cette époque, les coupes assénées par le fédéral aux paiements de transferts aux provinces représentaient l'équivalent de sept milliards.

Plusieurs provinces dont le Québec ont d'ailleurs attribué une grande partie de leurs déboires financiers, et de la dérive de leurs systèmes de santé, à ces coupes draconiennes.

Mais hier, le ministre nouvellement nommé a tenté de montrer patte blanche en ce qui a trait aux prochaines discussions entourant l'avenir des soins de santé. Son ministère, a-t-il dit, entend mettre l'accent sur l'amélioration

des soins de première ligne, notamment sur la prévention, l'accroissement de la recherche en santé, la restauration de la confiance des Canadiens dans le système canadien de distribution du sang. Au surplus, le ministre s'est engagé à faire du bien-être des enfants, l'une de ses priorités.

En conclusion, le ministre Rock a soutenu que les querelles sur le sort du système de santé avaient eu raison de la confiance des Canadiens et que ces derniers étaient maintenant en droit de s'attendre à un peu plus de collaboration entre les gouvernements.

Par ailleurs, lors de cette assemblée annuelle, les membres de l'Association médicale canadienne (AMC) ont une fois pour toutes rejeté à la majorité l'idée de créer un système de santé à deux vitesses. Un sujet chaud qui avait soulevé plus que sa part de débats au sein de cet organisme ces dernières années.

LAMPRON

«Une réaction trop émotive», dit maintenant Louise Beaudoin

SUITE DE LA PAGE 1

On se souvient que l'hiver dernier, l'industrie du doublage et l'Union des artistes avaient lancé un cri d'alarme en dévoilant que la loi protectionniste française (promulguée il y a plus de quarante ans) menaçait de plus en plus l'industrie québécoise du doublage. La vitesse d'exécution des doublages français s'était accrue, faisant perdre chez nous du terrain à nos propres versions.

Crédit d'impôt de 15 %

Le rapport du comité, au demeurant très fouillé, propose à l'État québécois d'accroître son soutien à l'industrie du doublage, en mettant en place un crédit d'impôt de 15 % et en suggérant au parlement fédéral d'en faire autant. Il encourage les entreprises québécoises à multiplier les ententes techniques avec les Américains et les collaborations avec les Français, et recommande le maintien des pressions politiques et syndicales face à la France afin qu'elle abolisse sa loi.

Nous voici loin des déclarations choc de la ministre Louise Beaudoin, laquelle affirmait bien haut l'hiver dernier que, si le décret interdisant l'importation en France des films doublés ici ne tombait pas, on édicterait une loi miroir au Québec.

«Il faut reconnaître que j'ai eu à l'époque une réaction trop émotive, admettait hier Louise Beaudoin, parce qu'en soi, la loi française est scandaleuse. Mais qu'obtiendrait-on à avoir une loi miroir et à aller devant l'OMC? On se ferait juste plaisir. Le rapport m'a surpris, je le concède, mais 48 pages plus tard, il me convainc que cette loi spéciale n'était pas la bonne solution. Il faut savoir reconnaître ses erreurs.»

«J'ai fait étudier cette éventualité d'une loi spéciale, précisait Pierre Lampron. Elle ne survivrait pas à une contestation juridique.» Selon le président de la SODEC, les résultats d'une telle loi auraient pu être désastreux pour le Québec, allié de la France dans la question de l'exception culturelle. Explorant une voie de traverser, Pierre Lampron expliquait qu'un organisme comme l'Union des artistes pourrait par contre contester la loi

française, en s'appuyant non pas sur l'OMC, mais sur le droit français. Piste qui sera bientôt explorée.

Le rapport conclut par ailleurs que les impacts de l'édit français sur notre industrie (cette loi fut-elle inacceptable politiquement) sont moins pernicieux que ce qu'on avait prévu, les Français refusant de toute façon les versions doublées ici. «La crise n'a pas l'ampleur qu'on craignait», soutient Pierre Lampron. De l'avis du comité, le phénomène de baisse des films doublés au Québec pourrait être conjoncturel; en tous cas, il ne paraît pas assez important pour mériter des mesures draconiennes. Le président de la SODEC estime qu'avec une politique de soutien accru de l'industrie du doublage, on pourrait sauver 25 % des coûts de production, devenir plus concurrentiel sur le marché et persuader les Américains de faire des affaires avec nous au premier chef. Bref, il faut miser sur la consolidation plutôt que sur l'affrontement.

À l'Union des artistes comme du côté de l'Association québécoise des industries techniques du cinéma et de la télévision, on se disait hier à la fois contents que l'importance de l'industrie québécoise du doublage soit reconnue et un peu sceptiques quant aux vœux pieux contenus dans certaines recommandations.

«On est très, très loin des déclarations précédentes de la ministre, jugeait hier Pierre Curzi, président de l'Union des artistes. Il se dit heureux de trouver dans le rapport un plan d'action concerté se rapportant à l'industrie du doublage, mais estime que les doublages y sont dépourvus de protection face à des changements éventuels d'attitude commerciale des Américains et des Français. «Le Québec ne pourra pas patiner sur la bottine éternelle», estime-t-il. Le gouvernement devra prendre éventuellement une position plus ferme.» L'UDA et l'AQITCT attendent de recevoir des avis juridiques pour évaluer le rapport de manière plus éclairée. La ministre Louise Beaudoin se propose d'ailleurs de rencontrer bientôt les deux associations pour s'entendre avec leurs représentants sur un dossier que tous trouvent aujourd'hui bien plus complexe qu'ils ne l'avaient prévu.



REUTERS

ÉLOQUENTE illustration du proverbe «un esprit sain dans un corps bien étiré». Sous l'œil épaté de badauds, cette femme méditait hier dans un parc de Pékin tout en faisant des exercices d'étirement.

EN BREF

Un tireur fou fait quatre morts dans le New Hampshire

Colebrook, New Hampshire (AP) — Durant trois heures de folie, un homme a abattu mardi après-midi une femme juge à temps partiel, un journaliste et deux policiers à Colebrook (New Hampshire), avant d'être tué par les forces de l'ordre à l'issue d'une course-poursuite dans l'État voisin du Vermont. La police a par la suite découvert que Carl Drega, 67 ans, avait piégé avec des explosifs plusieurs bâtiments de sa propriété. Les autorités craignent que le meurtrier ait caché des explosifs dans un «système assez élaboré de tunnel» dans le sous-sol et sur les côtés de sa propriété de Columbia, a annoncé hier le directeur général Michael Ramsdell à Colebrook.

L'incendie de Hamilton: des risques pour la santé

Toronto (PC) — L'incendie qui a ravagé le mois dernier une usine de recyclage à Hamilton et chargé l'atmosphère d'un dangereux cocktail chimique pourrait avoir des conséquences immédiates et à long terme pour les employés d'une clinique d'urgence et les personnes vivant à proximité de l'usine, indique un rapport rendu public hier par le Solliciteur général de l'Ontario et le Service des incendies. Il s'agit du premier avertissement officiel du genre depuis le sinistre qui a détruit les installations de Plastimet. Le rapport prédit que les émissions toxiques survenues lors de l'incendie du 9 juillet pourraient contaminer l'air, les eaux et la terre et, ultimement, la flore, la faune et les humains. Le rapport du Solliciteur général ne précise pas la nature des problèmes de santé à prévoir, mais l'Association internationale des pompiers a déjà laissé entendre que la combustion de produits chimiques pouvait notamment provoquer des cancers, des maladies pulmonaires et des troubles hépatiques.

Payés en... cercueils

Moscou (AP) — Une usine de confection de la ville russe de Yaya (3 000 km à l'est de Moscou) a trouvé un moyen insolite de payer ses employés, qui n'ont pas perçu de salaire depuis deux ans: elle leur a offert des... cercueils. Mais les couturières de l'usine Voskhod ont bien entendu refusé, rapporte l'agence ITAR-Tass qui écrit que les employées «refusent d'accepter les cercueils à l'avance. Elles veulent vivre et non mourir».

RECTIFICATIF

Volet «repositionné»

Seule la vocation communautaire du Centre Strathearn devrait être abandonnée selon le médiateur de Montréal, Robert Côté, et non sa vocation interculturelle, comme nous le rapportions hier en page B 7. M. Côté propose plutôt dans un rapport remis mardi au maire Pierre Bourque que le volet interculturel soit «repositionné».



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Un géant du tabac impliqué dans des activités de contrebande?

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Un directeur du marketing du géant américain du tabac R.J. Reynolds Tobacco Co. s'est entretenu avec les dirigeants d'un réseau de contrebande soupçonné d'avoir introduit pour des millions de dollars de cigarettes et d'alcool au Canada, selon deux documents déposés devant un tribunal américain.

Ces documents soulèvent des questions sur la possibilité que la compagnie ait joué un certain rôle dans les activités de contrebande qui ont poussé le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux à diminuer les taxes sur les cigarettes, en 1994.

La société R.J. Reynolds est affiliée à RJR-Macdonald, de Montréal, fabricant des cigarettes Export A.

Les Thompson, représentant des ventes de R.J. Reynolds, a rencontré des dirigeants d'un présumé réseau de contrebande, en septembre 1995, au village de pêche de Langary, en Colombie-Britannique, selon une déclaration écrite sous serment par un douanier américain, Gilbert Schmelzinger.

Le document de M. Schmelzinger a été dévoilé par un jury de Syracuse, dans l'État de New York. Ce jury fait enquête sur les opérations de contre-

bande dans le cadre desquelles des cigarettes et de l'alcool d'une valeur de 687 millions US auraient été introduits au Canada, entre 1992 et 1996.

M. Thompson était alors responsable du marketing des cigarettes de R.J. Reynolds sur la réserve amérindienne d'Akwesasne, qui chevauche le Québec, l'Ontario et l'État de New York. Dans sa déclaration, M. Schmelzinger affirme que M. Thompson était au courant des activités de contrebande menées dans la réserve.

Parmi ceux qui auraient rencontré M. Thompson à Langary, on compte Larry Miller, arrêté à Syracuse, le mois dernier, et accusé d'avoir complété en vue de commettre une fraude, d'avoir contribué et encouragé des activités de contrebande et de blanchiment d'argent. Miller fait également face à 40 chefs d'accusation au Canada.

Des agents avaient infiltré les rangs des contrebandiers, des deux côtés de la frontière entre le Canada et les États-Unis. Plus d'une douzaine de personnes ont été arrêtées en juin relativement à cette affaire.

Les responsables de R.J. Reynolds et de RJR-Macdonald ont refusé de commenter les allégations à leur sujet, affirmant que l'enquête était confidentielle.

CÉGEPS «Les services sont réduits partout dans les cégeps»

SUITE DE LA PAGE 1

La clientèle a baissé et, de façon générale, les collèges ont reçu 8 % de moins de demandes d'admission, mais «la proportion de ceux qu'ils ont admis a augmenté. Cela signifie que les dossiers présentés par les élèves étaient meilleurs», soutient Gaëtan Boucher, président-directeur général de la Fédération des cégeps.

La fédération approuve le relèvement des exigences, même si les cégeps en payent temporairement le prix.

De toute façon, ce relèvement devient incontournable: le groupe de travail sur la réforme du programme d'études a proposé à la ministre de l'Éducation que les matières de base soient obligatoires dans l'avenir pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Et une épreuve officielle uniforme en langue et en littérature sera imposée cette année aux finissants de cégep, épreuve dont la réussite sera obligatoire pour l'obtention du DEC (Diplôme d'études collégiales).

Les étudiants eux-mêmes ne s'opposent pas à la hausse des exigences, mais ils font valoir que cette hausse doit obligatoirement s'accompagner de mesures permettant la réussite. «Il faut être conséquent», explique Philippe Leclerc, président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). Il faut aussi augmenter l'encadrement et donner aux étudiants et aux enseignants les outils permet-

tant de réaliser cet objectif de réussite».

Par ailleurs, l'actuel programme gouvernemental de mises à la retraite a entraîné le départ de 1188 employés de cégep: 802 enseignants, 69 professionnels, 254 employés de soutien et 63 cadres (ces chiffres ne sont pas encore définitifs).

Pour toutes les catégories de personnel autres que les enseignants, il s'agit d'une réduction réelle du nombre de postes, mais les enseignants qui partent, eux, doivent être remplacés, compte tenu des exigences d'encadrement des élèves. La situation est similaire dans les commissions scolaires, comme le mentionnait hier Le Devoir.

Ce sont donc environ 800 nouveaux enseignants qui entrent dans les cégeps cette année, pour la plupart des enseignants qui étaient jusqu'à récemment en disponibilité, ou non permanents, ou remplaçants.

Les cégeps doivent toutefois composer avec d'importantes compressions budgétaires.

Québec a annoncé des compressions de 140 millions l'année dernière dans les cégeps, et il a été convenu de répartir ce montant sur deux ans. Les cégeps ont donc absorbé 70 millions cette année (environ 6 % du budget du réseau), soit 45 millions en coûts de réduction de main-d'œuvre et 25 millions retirés de la «base de financement».

Gaëtan Boucher admet que les services aux élèves ont été touchés et qu'ils le seront encore plus l'année prochai-

ne, puisque les cégeps savent déjà qu'ils doivent absorber l'autre tranche de 70 millions... sans parler du fait que Québec pourrait annoncer d'autres compressions.

Pour faire face à ce manque à gagner, plusieurs cégeps se sont lancés dans un exercice de réaménagement interne, et d'autres cégeps cherchent à regrouper différents services. L'exemple le plus spectaculaire de ce type de discussion demeure celui des cégeps de Maisonneuve, de Rosemont et du Vieux-Montréal, qui se donnent jusqu'en janvier pour tout mettre sur la table, n'excluant pas une fusion.

À plus long terme, les cégeps voudraient voir accroître leur autonomie et voudraient pouvoir négocier localement les conditions de travail, une demande plusieurs fois répétée ces dernières années.

À la Fédération étudiante collégiale, on peut témoigner des effets multiples de ces compressions.

«Les services sont réduits partout dans les cégeps, de dire Philippe Leclerc de la FECQ. À plusieurs endroits, il faut maintenant payer pour consulter le psychologue de l'école. Il faut payer pour obtenir un casier. Des appareils de laboratoire sont réparés avec du scotch tape. A Bois-de-Boulogne, par exemple, il ne reste que deux aides pédagogiques individuels pour l'ensemble des étudiants. Au même cégep, on demande maintenant de payer pour obtenir un code d'accès permettant d'utiliser les ordinateurs!»

DION Retrouvé inconscient dans la piscine de son domicile

SUITE DE LA PAGE 1

naux, avantageusement connu ici et ailleurs dans le monde, témoin mais aussi acteur de l'évolution du Québec depuis la Révolution tranquille.

M. Dion a été retrouvé inconscient hier dans la piscine de son domicile de Sillery, en banlieue de Québec, où il se serait noyé à la suite d'un malaise ou en tentant de retirer la toile solaire la recouvrant — le coroner et les enquêteurs de la police tentaient toujours hier d'établir les circonstances précises du décès. Il était le père de l'actuel ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, qu'il laisse dans le deuil ainsi que son épouse et quatre autres enfants.

Né à Saint-Arsène, près de Rivière-du-Loup, en 1922, Léon Dion embrasse d'abord la carrière universitaire, qu'il ne quittera d'ailleurs jamais. Détenteur d'un doctorat en science politique en 1954, il enseignera pendant plus de 40 ans à l'Université Laval. Mais c'est à compter des années 1960 qu'il prendra une dimension davantage publique: à l'instigation d'André Laurendeau, il accepte le poste de conseiller auprès de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Après le décès de Laurendeau, on lui offre d'ailleurs le poste de coprésident, qu'il refuse, discernant l'échec de la commission.

À la fin des années 1970, il agit à titre de conseiller spécial de la Commission sur l'unité canadienne (Pépin-Robarts), dont les recommandations resteront elles aussi lettre morte. Proche des tenants d'un statut particulier pour le Québec, tels Claude Ryan ou Solange Chaput-Rolland, compagnon de route du Parti libéral du Québec, M. Dion n'en appuie pas moins le camp du OUI au référendum de 1980... tout en continuant à se dire fédéraliste.

Comme pour des milliers de Québécois, le rapatriement unilatéral de la Constitution, en 1982, est l'occasion pour Léon Dion de se faire le promoteur d'une «réparation» de

l'affront. En 1986, l'universitaire, qui a souvent joué un rôle de conseiller officieux auprès des dirigeants libéraux provinciaux, est d'ailleurs propulsé à l'avant-scène de la politique québécoise lorsqu'il devient conseiller du ministre Gil Rémiard, chargé des questions constitutionnelles.

Son séjour dans les officines gouvernementales est bref. M. Dion démissionne deux mois plus tard, en désaccord avec la décision de Québec d'abandonner le recours systématique à la clause dérogatoire lors de l'adoption de ses lois. Mais il demeure influent: sa proposition relative à la langue d'affichage — français seulement à l'extérieur des commerces, bilinguisme avec prépondérance du français à l'intérieur — sera retenue pour l'essentiel dans la loi 178 consécutive au jugement de la Cour suprême sur la Charte de la langue française, en 1988.

Entre-temps reprennent les péripéties constitutionnelles. Lors de la signature de l'Accord du lac Meech, Léon Dion émet de sérieuses réserves, déplorant notamment le concept de société distincte n'y soit pas défini. Mais il se rallie finalement, estimant que, «dans les circonstances, les limites du possible ont été atteintes», ce qui ne l'empêche pas de reprocher à Québec de s'être laissé «piéger» en ratifiant l'entente le premier à l'Assemblée nationale.

Ne pas renégocier Meech

En 1989, quelques mois avant la date butoir de juin 1990, M. Dion presse Robert Bourassa de ne pas, comme celui-ci est tenté de le faire, renégocier Meech. Son raisonnement: il faut au moins laisser le Canada anglais porter l'odieux de l'échec. Par ailleurs, il demeure convaincu qu'un rejet de la société distincte ne conduira pas le Québec à l'indépendance.

Mais il durcit le ton par la suite: devant la commission Bélanger-Campeau, en décembre 1990, il évoque une «dernière chance» à donner au Canada et la stratégie du «con-

teau sur la gorge»: toute future négociation doit être assortie d'un ultimatum, à condition bien sûr que les Québécois soient prêts à faire l'indépendance. «Moi, je n'ai pas peur», lance-t-il.

Dans la même veine, le «fédéraliste fatigué» qu'il confie être à la commission Beaudoin-Dobbie portant sur d'éventuelles offres fédérales finira par en rejeter les conclusions et par appuyer le NON au référendum sur l'Accord de Charlottetown. Toujours, cependant, en se laissant dicter sa conduite par «la raison, et non l'exaspération».

Plusieurs témoignages émanant de la classe politique ont accueilli hier la nouvelle du décès de M. Dion. À Ottawa, le premier ministre Jean Chrétien s'est dit «affligé» par la disparition d'un homme qui «aura contribué de façon exceptionnelle à l'avancement du débat public pendant plusieurs décennies». Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a pour sa part évoqué un engagement qui «aura marqué et fait avancer les débats entourant l'avenir du Québec».

À Québec, le ministre des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard, a rappelé le souvenir d'un «grand intellectuel québécois» qui «avait un grand respect pour le cheminement démocratique du peuple québécois et pour les institutions québécoises. [...] Lorsqu'il exprimait des positions à la fois fédéralistes, mais réclamant des changements substantiels au régime fédéral, dans le sens des revendications historiques du Québec, je reconnais qu'il exprimait sans doute un courant d'opinion qui existait dans la société québécoise», a-t-il dit. Le chef libéral Daniel Johnson a quant à lui relevé «les analyses rigoureuses et l'indépendance d'esprit» du professeur Dion.

Au cours des derniers mois, soit depuis l'arrivée en politique active de son fils Stéphane, Léon Dion s'était passablement retiré de la place publique. Il aura principalement consacré ses derniers temps à la rédaction d'une somme sur la société québécoise, Québec 1945-2000, dont une partie a déjà été publiée, mais qu'il laisse inachevée.